

République Française

Ville de Jarny

Meurthe et Moselle - Lorraine



*« A Jarny, c'est clair !
Le monde, c'est notre affaire ! »*

Charte d'écologie urbaine Agenda 21 : 2005 - 2010



Hôtel de Ville
Place Paul Mennegand - BP 19
54801 Jarny Cedex

S O M M A I R E

<u>POUR INVENTER ENSEMBLE UN AVENIR ALTERNATIF.....</u>	<u>1</u>
<u>UN PROJET DE VIE PARTAGE PAR L'ENSEMBLE DES CITOYEN(E)S</u>	<u>2</u>
<u>I. INTRODUCTION.....</u>	<u>3</u>
1) PRESENTATION DE LA VILLE DE JARNY	4
Une position géostratégique et un environnement remarquable	4
Un passé industriel et un nouveau projet de développement.....	4
2) GENESE DE LA CHARTE D'ECOLOGIE URBAINE	5
Une ambition politique pour renforcer l'attractivité de la ville et dynamiser le tissu urbain.....	5
Une vitalité citoyenne mobilisée essentiellement pour le cadre de vie et l'environnement.....	5
Une démarche résolument ancrée dans le développement durable	6
Un partenariat fort avec le Parc Naturel Régional de Lorraine	6
3) PRINCIPES ET REFERENCES DE LA CHARTE	7
Des principes d'approche.....	7
Un attachement à des références reconnues.....	7
<u>II. LA DECLARATION DE JARNY.....</u>	<u>8</u>
<u>III. LES AXES PRIORITAIRES D'INTERVENTION.....</u>	<u>10</u>
AXE I. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE ET AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE	11
AXE II. FAVORISER LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA COHESION SOCIALE.....	11
AXE III. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE AUPRES DES ACTEURS DE LA CITE	11
<u>IV. LE PLAN D'ACTION.....</u>	<u>12</u>
1) TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS.....	13
2) LES FICHES – ACTIONS OPERATIONNELLES	14
AXE I. RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE ET AMELIORER LA QUALITE DU CADRE DE VIE	15
Assurer la complémentarité avec le PLU	16
Concevoir un plan global de circulation favorisant les déplacements doux	17
Repenser le mobilier urbain et valoriser le patrimoine architectural.....	18
Développer les zones et les chemins piétonniers.....	19
Améliorer et valoriser la connaissance des milieux naturels.....	20
Favoriser la renaturation des sites et des espaces fragiles	21
Utiliser des méthodes dites « douces ».....	22
Poursuivre et améliorer le tri sélectif	23
Devenir une ville écocitoyenne.....	24
Développer l'économie d'énergie et inciter aux énergies renouvelables.....	25
Protéger la ressource en eau.....	26
Soutenir l'expérimentation « biogaz »	27
AXE II. FAVORISER LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA COHESION SOCIALE.....	28
Renforcer la concertation avec les comités de quartier	29
Conforter la Fête de la Nature	30
Bonifier et mobiliser le Fonds d'Initiative Citoyenne	31

Poursuivre et démultiplier les chantiers jeunes	32
Soutenir les projets des associations d'insertion	33
AXE III. PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DURABLE AUPRES DES ACTEURS DE LA CITE	34
Recruter un(e) chargé(e) de mission développement durable	35
Mettre en place des formations pour les élus et le personnel municipal	36
Communiquer et valoriser les initiatives	37
Créer et animer un Comité de la Charte	38
Poursuivre la coopération avec le Parc Naturel Régional	39
Mettre en œuvre le projet de Maison de l'Environnement	40
Associer les entreprises et les agriculteurs à la démarche	41
<u>V. LES MODALITES D'ENGAGEMENT ET DE SUIVI</u>	<u>42</u>
1) ENGAGEMENT DE LA VILLE ET DE SES PARTENAIRES	43
2) DUREE, REVISION ET EVALUATION DE LA CHARTE	44
3) SIGNATAIRES DE LA CHARTE	45
Les signataires fondateurs (pressentis)	45
Les signataires partenaires (pressentis)	45
<u>ANNEXES</u>	<u>46</u>
1) CHRONOLOGIE DE LA CHARTE	47
2) BILAN DES ACTIONS ENVIRONNEMENTALES MENEES	49
3) SIGNATAIRES DE LA CHARTE	52
Les signataires fondateurs	52
Les signataires partenaires	54

Pour inventer ensemble un avenir alternatif

« Développement durable » : deux mots archi répétés et entendus. Mais que cache cette expression, qui désormais, recouvre bien plus que le champ environnemental ?

Car si la question du bien-être environnemental reste prioritaire, tous les grands dossiers des collectivités locales sont (ou peuvent être) désormais concernés par le développement durable : écologie, aménagement du territoire, transports, eau, énergie et même emploi.

Ces dernières années, les rapports de l'homme à la nature et à son développement se sont profondément modifiés sous les effets d'un productivisme débridé, aggravé encore par les politiques néo-libérales. Alors ?

La question n'est plus de savoir si le développement durable est oui ou non un projet politique d'avenir mais bien de lui donner une authentique définition pour inventer ensemble un avenir alternatif au monde qu'on veut nous imposer et pour répondre à cette simple question :

Comment tendre vers un développement plus qualitatif donnant la priorité à la formation, la santé, l'emploi, la prévention des risques, l'aménagement de notre espace commun, la qualité et la préservation de notre environnement ?

Jacky ZANARDO
Maire de Jarny

Un projet de vie partagé par l'ensemble des citoyen(e)s

Depuis 2003, je travaille avec le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale à faire de JARNY un exemple dans le domaine écologique. Cet engagement a été formalisé à travers l'élaboration d'une charte d'écologie urbaine. La commission « Environnement » en étroite collaboration avec des acteurs de la société civile a conçu ce document avec l'aide du cabinet MATI Conseil.

Notre charte est un projet de vie et de développement construit à partir d'une analyse locale, défini et partagé par l'ensemble des acteurs et des citoyen(e)s. Elle contient nos priorités et nos objectifs.

C'est aussi un nouveau mode de fonctionnement et de gestion participatif. Il s'agit d'un outil de planification des actions et des orientations permettant de mesurer les progrès, d'adapter ou de corriger les projets, les méthodes et les priorités. Cette charte d'écologie urbaine vise à mettre en œuvre une nouvelle approche dans laquelle efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement sont prises en compte.

C'est pourquoi je me réjouis que notre ville se mobilise au-delà de ce document pour nous permettre de réaliser ce travail de fond, de confronter, d'échanger et de répéter les bonnes pratiques. C'est le début d'un long processus pour les collectivités locales qui consiste à défendre et à mettre en œuvre le slogan pertinent « Penser local et Agir global ».

Merci aux membres de la commission Environnement et à tous les partenaires locaux (habitants, associations, entreprises, services publics, agriculteurs, écoles...) pour leur travail de longue haleine et leur collaboration. Tous ont contribué à faire émerger cet indispensable document qui s'inscrit dans une stratégie globale gagnante de développement durable.

Tous contribueront à le faire vivre, j'en suis sûr !

Jean-Paul OLIVIER
Adjoint à l'Environnement

I. Introduction

1) Présentation de la Ville de Jarny

Une position géostratégique et un environnement remarquable

- Jarny, ville de Meurthe et Moselle de plus de 8600 habitants, aux confins de trois départements lorrains, bénéficie d'une bonne qualité de vie et d'un environnement remarquable.
- Son rôle de ville centre, dotée de services, la fait rayonner dans un bassin de vie de près de 20 000 habitants.
- Carrefour naturel de circulation entre le nord et le sud, à seulement trente kilomètres de Metz, sa situation dans le Pays Haut est renforcée par un axe stratégique entre l'est et l'ouest, reliant Metz à Verdun.
- Première « Ville Porte » en arrivant par le nord du Parc Naturel Régional de Lorraine, la commune est le paradis de la randonnée douce dans un pays vert, relativement plat où coulent - chose peu courante pour une seule commune - trois cours d'eau : l'Orne, l'Yron et le Rougewald. Le marais de Droitaumont vient compléter avec le Longeau le dispositif aquatique naturel.
- A proximité de cet écrin naturel, le domaine de Moncel symbolise autour d'un parc de 17 hectares, classé « jardin de France » un lieu culturel et de rencontres, approprié par les habitants.
- Autour de la cité, une véritable ceinture verte rappelle ici les fonctions d'une ville de services au milieu d'une ruralité présente à fort patrimoine naturel et culturel.

Un passé industriel et un nouveau projet de développement

- Ici, l'histoire a laissé la trace de deux anciennes mines, celles de Jarny et de Droitaumont, fermées depuis plus de vingt ans.
- De par son positionnement, la ville garde une activité ferroviaire, autre élément structurant de la mémoire de la cité.
- Des friches industrielles viennent également rappeler un passé désormais révolu mais non renié, pour laisser place à un nouveau développement économique. Ce dernier est assuré essentiellement par la communauté de communes du Jarnisy qui fédère 24 communes et un bassin de vie de plus de 18 000 habitants.

2) Genèse de la charte d'écologie urbaine

Une ambition politique pour renforcer l'attractivité de la ville et dynamiser le tissu urbain

- A Jarny, la volonté de la municipalité est d'inscrire dans la durée, le développement du territoire en l'ancrant résolument dans le développement durable. La présente charte d'écologie urbaine en est l'illustration.
- Le projet de Programme Local d'Urbanisme (PLU) consacre cet ancrage pour imaginer et dessiner le nouveau visage de la cité.
- Ainsi, de nombreux projets et chantiers sont prévus pour renforcer l'attractivité de la ville et redonner une image dynamique ainsi qu'un nouveau cadre de vie.
- Lancé en juillet 2003, le PLU vise au travers du Projet d'Aménagement et de Développement Durable deux objectifs majeurs :
 - le développement économique avec le maintien de l'existant et le soutien à de nouvelles activités.
 - l'amélioration du cadre de vie autour de la cohésion sociale et la préservation de l'environnement.

Une vitalité citoyenne mobilisée essentiellement pour le cadre de vie et l'environnement

- La ville connaît une véritable vitalité essentiellement sportive et culturelle autour d'une centaine d'associations.
- Elle est également animée par cinq comités de quartier (Lotissements, Gare, Centre, Droitaumont, Moulinelle) mis en place depuis deux ans à l'initiative de la municipalité.
- Au-delà du lien social, cette dynamique citoyenne - associative et participative - révèle un engagement bénévole important en terme de chantiers menés sur le terrain et de projets initiés.
- Depuis octobre 2003, sur une période de sept mois (octobre 2003 à avril 2004, cf chronologie en annexe), la commission municipale relative à l'environnement a travaillé sans relâche avec des représentants des comités de quartier et des associations environnementales à asseoir la future charte d'écologie urbaine autour de trois axes de développement :
 - Le maintien d'un cadre de vie urbain de qualité.
 - La gestion économe et durable de l'espace et des ressources.
 - La préservation de l'espace naturel.
- Ainsi, près d'une quinzaine d'actions concrètes ont été identifiées pour renforcer ces axes et permettre à la cité et ses habitants de privilégier un environnement quotidien de qualité.

Une démarche résolument ancrée dans le développement durable

- Dès le début de l'année 2005, un Cabinet de conseil a été recruté pour appuyer la démarche et accompagner l'élaboration de la charte. Un comité de pilotage a été mis en place autour de représentants des comités de quartier, des associations environnementales et de partenaires à l'image du Parc Naturel Régional de Lorraine, de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), de l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine (AREL), ...
- La commission municipale « environnement » a repris ces travaux pour poursuivre la réflexion et identifier les actions concrètes de la future charte.
- A partir des travaux de la commission et du comité de pilotage, un constat unanime a été dressé pour élargir la thématique environnementale et intégrer la dimension sociale et économique. Le développement durable est en effet une démarche qui vise le long terme en intégrant l'ensemble des facettes du territoire.

Un partenariat fort avec le Parc Naturel Régional de Lorraine

- Depuis de nombreuses années, le Parc Naturel Régional de Lorraine œuvre à la préservation de l'environnement, au développement économique et social et à la valorisation du patrimoine naturel et culturel.
- La labellisation du Parc et l'engagement de sa charte adoptée pour dix ans, constituent un « gage de qualité » et une image forte en terme de notoriété et d'attractivité. Fort de cette mission, le Parc Naturel Régional de Lorraine en tant qu'outil au service des collectivités et des citoyen(e)s, accompagne ainsi les démarches de progrès pour concilier le développement économique avec la protection de la nature et de l'environnement.
- Reconnue « Ville Porte », Jarny est soutenue par le Parc qui l'accompagne dans sa démarche de charte d'écologie urbaine. Cette expérience soulignée par son exemplarité, intéresse vivement le Parc en vue de son transfert dans les autres villes portes du territoire.
- En outre, deux intérêts principaux sont manifestés par les deux partenaires qui contribuent à la mission de développement durable du Parc : le développement de l'éducation au patrimoine et la création de la Maison de l'environnement. Pour ce faire, le Parc Naturel Régional de Lorraine entend appuyer ce partenariat en apportant à la « Ville Porte » de Jarny son savoir-faire.
- Enfin, les deux partenaires souhaitent démultiplier leurs efforts pour traduire dans la réalité la sensibilisation des publics à la préservation de l'environnement.

3) Principes et références de la charte

Des principes d'approche

- Non réglementaire, la charte est plutôt un acte moral. Elle fait appel à l'engagement individuel et collectif.
- C'est une démarche qui cherche un développement harmonieux, centré sur la personne humaine. C'est la recherche de l'équilibre entre la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique.
- C'est aussi la participation des habitants, des acteurs associatifs et socioéconomiques au projet global de développement de la cité.
- C'est enfin l'indispensable échange entre citoyen(e)s, entre territoires proches ou lointains en terme de partage de bonnes pratiques.

Un attachement à des références reconnues

La charte de Jarny s'inscrit dans un mouvement de fond qui a démarré dans les années 60 et 70 avec notamment le rapport du Club de Rome « Halte à la croissance » (1970). Dès la publication du rapport Bruntland (du nom de Mme Gro Harlem Bruntland, ex premier ministre de la Norvège), le développement durable (traduction française de « sustainable ») s'est vu reconnaître progressivement par la communauté internationale :

« Le développement soutenable est un développement qui répond à des besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

*« Notre avenir à tous », Rapport Bruntland,
Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987*

La charte de Jarny s'inspire de ces travaux et se reconnaît dans les textes fondamentaux qui ont suivi :

- Action 21 - pour le XXI^{ème} siècle - Conférence des Nations Unies pour l'Environnement et le Développement, juin 1992, Sommet de la Terre, Rio de Janeiro
- Charte des villes européennes pour la durabilité : Conférence européenne d'Aalborg (Danemark) en mai 1994.
- Agendas 21 locaux lancés par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement en juillet 1997.
- Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999.
- Conférence sur le développement durable de Johannesburg en septembre 2002.
- Charte de l'Environnement, adossé à la Constitution Française, adopté par le Parlement réuni en Congrès le 28 février 2005 et promulgué le 1^{er} mars 2005 par le Président de la République.

II. La Déclaration de Jarny

***« A Jarny, c'est clair !
Le monde, c'est notre affaire ! »***

Déclaration de Jarny

Charte d'écologie urbaine

**« A Jarny, c'est clair !
Le monde, c'est notre affaire ! »**

Les citoyennes et les citoyens de Jarny proclament leur solidarité avec le monde, la planète et les générations à venir. Par leurs valeurs et leurs comportements, quotidiens et à venir, ils proposent cette charte d'écologie urbaine pour la partager avec d'autres signataires, habitants de la cité ou partenaires de la ville.

Forte d'une longue histoire économique et sociale, la ville de Jarny a traversé les siècles, où les hommes et les femmes ont façonné le paysage, bâti et creusé, transformé la ville en s'appropriant l'environnement local. Aujourd'hui et pour demain, ils se sentent responsables de cet environnement commun, voisin et solidaire d'autres territoires, qu'ils veulent préserver sans nuire au développement économique et au progrès social de la cité.

Ici et là-bas, ils mettent la personne humaine au cœur des préoccupations de la présente charte et de toute forme de développement. Par son expression politique et universelle, la charte d'écologie urbaine se veut ouverte sur le monde. Sans dogmatisme ou idéologie, refusant les catastrophes annoncées et consciente des problèmes dont souffre la planète, elle entend faire appel au sens civique de chaque citoyen(e) et à son engagement responsable.

La charte d'écologie urbaine de Jarny affirme la nécessaire solidarité avec le genre humain, la préservation indispensable des ressources naturelles de la planète et un développement économique soucieux du progrès social et de l'environnement.

III. Les axes prioritaires d'intervention

A la suite des nombreux travaux et investigations menées par les acteurs de la ville et les contributions de leurs partenaires, trois axes prioritaires de développement se sont dégagés pour affirmer de façon réaliste et progressiste l'attachement aux valeurs du développement durable.

Trois codes couleurs sont conçus pour permettre une meilleure lisibilité de la charte :

Qualité du cadre de vie	Citoyenneté et démocratie	Sensibilisation et promotion
--------------------------------	----------------------------------	-------------------------------------

Axe I. Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie

Objectifs

- ❶ Maintenir un cadre de vie urbain de qualité
- ❷ Préserver l'environnement et les espaces naturels
- ❸ Gérer de façon économe et durable l'espace et les ressources

Axe II. Favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale

Objectifs

- ❶ Dynamiser la citoyenneté et l'esprit de participation
- ❷ Renforcer la solidarité avec les plus fragiles

Axe III. Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité

Objectifs

- ❶ Animer et structurer la démarche globale
- ❷ Soutenir les politiques éducatives et culturelles
- ❸ Sensibiliser le monde économique au développement durable

« Aux Actes Citoyen(ne)s ! »

IV. Le plan d'action

1) Tableau récapitulatif des actions

Axes prioritaires	Objectifs	Actions
I. Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	① Maintenir un cadre de vie urbain de qualité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer la complémentarité avec le PLU 2. Concevoir un plan global de circulation favorisant les déplacements doux 3. Repenser le mobilier urbain et valoriser le patrimoine architectural 4. Développer les zones et les chemins piétonniers
	② Préserver l'environnement et les espaces naturels	<ol style="list-style-type: none"> 5. Améliorer et valoriser la connaissance des milieux naturels 6. Favoriser la renaturation des sites et des espaces fragiles 7. Utiliser des méthodes dites « douces »
	③ Gérer de façon économe et durable l'espace et les ressources	<ol style="list-style-type: none"> 8. Poursuivre et améliorer le tri sélectif 9. Devenir une ville éco-citoyenne 10. Développer l'économie d'énergie et inciter aux énergies renouvelables 11. Protéger la ressource en eau 12. Soutenir l'expérimentation « biogaz »
II. Favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale	① Dynamiser la citoyenneté et l'esprit de participation	<ol style="list-style-type: none"> 13. Renforcer la concertation avec les comités de quartier 14. Conforter la fête de la nature 15. Bonifier et mobiliser le Fonds d'Initiative Citoyenne
	② Renforcer la solidarité avec les plus fragiles	<ol style="list-style-type: none"> 16. Poursuivre et démultiplier les chantiers jeunes 17. Soutenir les projets des associations d'insertion
III. Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité	① Animer et structurer la démarche globale	<ol style="list-style-type: none"> 18. Recruter un(e) chargé(e) de mission développement durable 19. Mettre en place des formations à destination des élus et du personnel municipal 20. Communiquer et valoriser les initiatives 21. Créer et animer « un comité de la charte »
	② Soutenir les politiques éducatives et culturelles	<ol style="list-style-type: none"> 22. Poursuivre la coopération avec le Parc Naturel Régional de Lorraine 23. Mettre en œuvre le projet de Maison de l'environnement
	③ Sensibiliser le monde économique au développement durable	<ol style="list-style-type: none"> 24. Associer les entreprises et les agriculteurs à la démarche

2) Les fiches - actions opérationnelles

AXE I. Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie

Objectifs :

- ❶ Maintenir un cadre de vie urbain de qualité
- ❷ Préserver l'environnement et les espaces naturels
- ❸ Gérer de façon économe et durable l'espace et les ressources

De par sa position géostratégique, à proximité de l'agglomération messine et du sillon mosellan, idéalement placée au cœur d'un espace de développement de dimension européenne, la ville est appelée à attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises.

Conjuguant la proximité des axes de circulation, la qualité du cadre de vie et une offre dynamique de services, bénéficiant du statut de Ville-Porte du Parc Naturel Régional de Lorraine et jouissant de la campagne environnante, la ville de Jarny dispose d'atouts considérables en terme d'attractivité.

A une échelle de moins d'une dizaine d'années, il n'est pas illusoire de voir croître la population de Jarny actuellement près de 9000 habitants, pour atteindre le seuil des 10 000 habitants. Pourtant, la ville et ses habitants expriment le refus d'une ville dortoir banalisée. Ils sont soucieux d'accueillir de nouvelles populations dans de bonnes conditions, en terme d'intégration dans le tissu social et de respect du cadre de vie. Ils ne refusent pas non plus le développement économique, source de richesse et d'emplois, avec l'accueil de nouvelles entreprises, intégrées au paysage urbain et respectueuses du cadre de vie.

Aussi, cet axe de développement vise à renforcer l'attractivité de la ville et du territoire environnant, en ayant à l'esprit de ne pas dénaturer ce qui fait son charme et sa qualité de vie, voire de devenir une ville éco-citoyenne. Le projet de Plan Local d'Urbanisme en est l'illustration : il vise à rendre aux habitants la ville agréable et ouverte au changement.

Derrière cette ambition mesurée et réaliste, la charte d'écologie urbaine invite la ville et ses habitants à souligner l'exigence d'un cadre de vie de qualité et la nécessité d'un accueil adéquat. Pour ce faire, elle appelle à la préservation d'un environnement remarquable et à la responsabilisation de chaque citoyen(e) actuel(e) et futur(e) dans de nouvelles pratiques écologiques.

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N° 1
Objectif 1	Maintenir un cadre de vie urbain de qualité	
Assurer la complémentarité avec le PLU		

PRESENTATION DE L'ACTION

Prévu par la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain du 13 décembre 2000), le PLU (plan local d'urbanisme) remplace désormais le POS (plan d'occupation des sols). C'est un outil au service de l'aménagement urbain qui fixe toujours l'usage des sols. Il s'appuie sur une nouveauté : le PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Le projet de Jarny est de densifier les zones déjà urbanisées. Aussi, il est question dans le nouveau PLU de limiter à la fois le mitage et l'étalement urbain avec notamment :

- l'idée d'une ceinture verte est inscrite dans la future physionomie de la ville avec notamment l'aménagement des berges des divers cours d'eau.
- la reconquête du centre ville a pour objet de renforcer le centre urbain et le dynamiser autour de nouveaux équipements.
- les friches industrielles doivent être requalifiées à l'image des anciens abattoirs ainsi que les mines de Jarny et de Droitaumont.

En étant complémentaire au PLU, la charte d'écologie urbaine vient rappeler ici les prescriptions contenues déjà dans le PADD. Aussi, si le PLU ne peut pas tout prévoir, la charte appelle à une nécessaire coordination avec cet outil de planification de façon à favoriser en complémentarité, le développement de la ville, la préservation de l'environnement et la qualité architecturale de la cité.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- Services de l'Etat dont la DDE de Meurthe et Moselle pour la RN3, la DRIRE pour l'étude des sous-sols
- CAUE
- PNR de Lorraine en lien avec la charte du Parc
- Maîtres d'œuvre des chantiers projetés
- Commerçants, entreprises, agriculteurs
- Associations environnementales, comités de quartier

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

Coût de la communication.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Notice explicative sur l'actualité du PLU et le contenu du PADD en lien avec les préconisations de la charte.
- Diffusion de la cartographie du PLU.

Objectifs principaux

- S'attacher à créer « un équilibre entre nature et urbanisation » en veillant à une bonne coordination entre les principes de la charte et les prescriptions du PLU dont le PADD (projet d'aménagement et de développement durable).
- S'assurer d'une communication transparente et régulière auprès de la population et des entreprises.
- Veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions publiques et privées,
- Développer une réflexion sur les formes du bâti, les matériaux, les couleurs de façades et des toits.
- Eviter les affichages publicitaires ou d'enseignes peu esthétiques.

Années de réalisation

Action en continu. Dès 2005, prise en compte des principes de la charte qui entrera vraisemblablement en vigueur avant l'adoption définitive du PLU.

Critères d'évaluation

- Réalisations effectives des équipements publics prévus dans le PADD.
- Qualité de la communication publique.
- Interventions auprès des maîtres d'œuvre et des entreprises.
- Nombre de préconisations de la charte mises en œuvre.

Interlocuteur / Responsable du suivi

- Service Urbanisme, Environnement, Cadre de vie
- Chargé de mission développement durable

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N°2
Objectif ①	Maintenir un cadre de vie urbain de qualité	
Concevoir un plan global de circulation favorisant les déplacements doux		

PRESENTATION DE L'ACTION

La ville doit faire face aux particularités de son urbanisme qui ne facilite pas véritablement les déplacements de la population non motorisée. La physionomie de la ville, toute en longueur avec des équipements dispersés, éclatée en quartiers presque indépendants les uns des autres, ne permet pas une fluidité et une accessibilité aisée des usagers se rendant dans les commerces ou dans les services publics. La RN3, axe vital du bassin minier, traverse le cœur de la cité avec une fréquentation très élevée aussi bien pour le transport des marchandises que pour les trajets domicile - travail, parfois à grande vitesse. Jarny confirme son rôle de carrefour nord/sud et de passage dans l'axe Metz/Verdun. Le PLU et le projet de reconquête du centre ville prévoient d'apporter une réponse aux problèmes de circulation et de stationnement.

La volonté de la charte est de concevoir un plan global de circulation :

- Facilitant ou prenant en compte les déplacements doux avec un réseau de liaisons cyclables, des parkings vélos devant les lieux les plus fréquentés et intégrant les éléments structurants du paysage tels les cours d'eau.
- Sécurisant les axes les plus fréquentés et plus particulièrement le déplacement des piétons.
- Permettant un meilleur accès aux équipements privés et publics, notamment pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite (rampes d'accès, parkings, aménagements,...).
- Envisageant la création d'un parking poids lourds éloigné du centre ville.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- DDE et CETE de l'est
- Associations de cyclistes et randonneurs
- usagers

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

Coût des travaux d'aménagement des accès.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

Panneaux de signalisation, communication.

Objectifs principaux

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Cohérence globale des différents moyens de transport.
- Réduction des nuisances sonores.
- Préservation de la qualité de l'air.
- Prise en compte des besoins des usagers.
- Sécurisation des déplacements.
- Accessibilité des équipements.

Années de réalisation

- Dès 2004, création des parkings poids lourds.
- Dès 2005, mise aux normes des nouveaux équipements pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- 2005/2006 : travaux RN3, requalification du centre ville et définition du plan global de circulation.
- 2007 : début de création d'un réseau de liaisons cyclables (par tronçons) avec des parkings vélos.

Critères d'évaluation

- Nombre de liaisons cyclables.
- Nombre d'aménagement et d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
- Nombre de parkings à vélos.
- Réalisation et évaluation de la qualité du plan global de circulation.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Service Urbanisme, Environnement, Cadre de vie
- Adjoint aux travaux et services techniques

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N°3
Objectif ①	Maintenir un cadre de vie urbain de qualité	
Repenser le mobilier urbain et valoriser le patrimoine architectural		

PRESENTATION DE L'ACTION

La ville de Jarny dispose d'un espace public relativement important nécessitant des aménagements appropriés et une mise en valeur soutenue. Le constat d'un urbanisme « décousu » pousse la ville à améliorer et entretenir un cadre de vie de qualité. En souhaitant une meilleure attractivité, une requalification des espaces et équipements publics, la question du mobilier urbain et au-delà, celle du paysage urbain se pose au regard des nombreux chantiers prévus par la municipalité. De même, le patrimoine architectural nécessite d'être valorisé.

La charte préconise de repenser le mobilier urbain de façon à rendre la ville plus agréable à vivre, plus pratique pour circuler d'un endroit à un autre et plus esthétique à regarder pour les habitants et les visiteurs.

Aussi, la charte appelle à la mise en place de :

- Bancs dans les espaces de loisirs fréquentés par la population et plus particulièrement les familles : square Toussaint, devant la Poste, aux abords du cimetière privé rue de la République, derrière l'HLM rue Charles Péguy, aux abords de la chapelle Notre Dame du Rail,...
- Panneaux adaptés ou une signalisation efficace, notamment aux entrées de ville pour informer la population et les gens de passage des manifestations ou des endroits emblématiques de la ville (étang de Droitaumont, Château de Moncel,...).
- Mise en lumière ciblée et appropriée en terme de consommation électrique, valorisant le patrimoine architectural de la ville : église, gare, château de Moncel, lavoir, grotte de Moulinelle, chapelles de Droitaumont et Notre Dame du Rail.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- Comité de quartiers
- EDF

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût du mobilier.
- Investissement éclairage approprié et fonctionnement.
- Coût signalétique et panneaux.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Travail de mémoire avec prises de photos avant et après chantiers.
- Affiches ciblées valorisant les sites éclairés.
- Lancement éventuel d'un jeu de découverte du patrimoine (sous forme de devinette ou de questions/réponses dans le bulletin municipal).

Objectifs principaux

- Amélioration de l'image de la ville.
- Valorisation du patrimoine urbain.
- Diminution des dégradations (tags, graffitis,...).
- Propreté de la ville (déjections canines,...).
- Renforcement du lien social.

Années de réalisation

- 2005/2006 : poursuite de la mise en place des bancs à l'occasion des chantiers d'équipement.
- Dès 2007 : éclairage du patrimoine.

Critères d'évaluation

- Enquête de satisfaction auprès des familles utilisant les espaces de loisirs.
- Nombre et qualité du mobilier urbain nouveau ou amélioré.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Adjoint aux travaux
- Service d'urbanisme
- Services techniques

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N°4
Objectif ①	Maintenir un cadre de vie urbain de qualité	
Développer les zones et les chemins piétonniers		

PRESENTATION DE L'ACTION

Avec la campagne environnante proche et sa propre trame verte, la ville de Jarny bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable : cours d'eau, marais de Droitaumont, espaces agricoles cultivés, zones humides,... Carrefour routier, la ville est également un croisement naturel de sentiers de randonnées. Plusieurs sentiers traversent le domaine de Moncel, faisant du Jarnisy un territoire propice aux randonnées douces et aux rencontres intervillages. Grâce au dynamisme de l'US Jarny - Randonnée Pédestre, la plupart des circuits figurent en bonne place dans le topoguide du Parc Naturel Régional de Lorraine.

Au-delà de l'image et de la notoriété apportées par ce type de démarche, la valorisation des chemins piétonniers et des circuits de randonnée permet de favoriser le lien social, la préservation de l'environnement et le respect de la nature. Aussi, la charte appelle à :

- un développement des zones et des chemins piétonniers au cœur de la cité, facilitant les déplacements des habitants, jeunes et moins jeunes. Un effort particulier devra être fait pour relier le centre ville avec le château de Moncel, point de départ d'autres circuits.
- la réalisation de la boucle interne à la cité « Jarny côté nature » d'environ 5 km facilement accessible aux familles : Moncel -le Breuillot - Chemin des Rouaux - rue de Tichémont - rive de l'Orne - rive de l'Yron - Gué de la cartoucherie -marais de Droitaumont - Moncel.
- Le référencement de Jarny dans d'autres circuits de grande dimension à l'image du GRP (grande randonnée de pays) entre Metz et Madine long de 130 km avec des étapes de 20 à 25 km sur 7 jours environ.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- US Jarny Randonnée Pédestre / FFR
- CCJ avec les communes voisines
- PNR Lorraine
- Département de Meurthe et Moselle

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût de création et entretien des chemins.
- Coût des aménagements et de la signalétique.
- Coût de communication et d'animation (sortie découverte).

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Animation d'une sortie découverte de proximité « Jarny, côté nature ».
- Publication valorisant l'ensemble des circuits « tous les chemins mènent à Jarny ».

Objectifs principaux

- Mettre en scène la ville, ses atouts naturels et paysagers (cônes de vue, séquences paysagères, gommage des points noirs, intégration du végétal...).
- Raccorder Jarny avec les communes et territoires voisins.
- Renforcer le positionnement du domaine de Moncel.

Années de réalisation

- 2006 : création de la liaison centre de Jarny / château de Moncel.
- 2007 : boucle « Jarny, côté nature » et référencement de Jarny dans le GRP.
- 2009/10 : étude d'une boucle Jarny/Verdun.

Critères d'évaluation

- Réalisation de la liaison Centre / Château de Moncel.
- Fréquentation de cette liaison par les habitants.
- Référencement de Jarny dans les circuits de randonnée.

Interlocuteur / Responsable du suivi

- US Jarny Randonnée Pédestre / FFR
- Services techniques
- Chargé de mission développement durable

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N°5
Objectif ②	Préserver l'environnement et les espaces naturels	
Améliorer et valoriser la connaissance des milieux naturels		

PRESENTATION DE L'ACTION

Le patrimoine naturel est relativement important à Jarny. Il pose cependant deux types de préoccupation au regard de sa fragilité et de la méconnaissance des milieux. En effet, le sous-sol minier rappelle par exemple les menaces qui peuvent exister pour les constructions et les populations à l'image de ce que connaissent certaines communes du bassin minier. Il pose aussi la question des eaux d'exhaure suite à l'ennoyage des mines et au-delà des problèmes de pollution et de maintien du régime des cours d'eau. En outre, certains milieux naturels sont méconnus en terme de faune et de flore à l'image du marais de Droitaumont dont l'inventaire écologique est en cours d'élaboration.

Au regard de l'attachement de la ville au développement durable ainsi qu'à des actions fortement axées sur la préservation de l'environnement, la charte incite à améliorer la connaissance des milieux (cours d'eau, sous-sols,...) et en particulier :

- Avec la réalisation d'un diagnostic global du patrimoine naturel de la commune.
- Avec la mise à jour des connaissances écologiques du marais de Droitaumont.
- Avec la mise en valeur de la richesse de la faune et de la flore des espaces naturels comme les zones humides, les cours d'eau et leurs abords.

Pour cela, elle s'appuiera sur l'expérience du Parc Naturel Régional de Lorraine qui a mis en place « l'atlas communal » (diagnostic général, méthodologie, assistance dans l'application).

Elle appelle également à la valorisation de ces inventaires de façon à diffuser auprès de la population, notamment les plus jeunes l'état des connaissances. En outre, la nature « ordinaire » constituée par les haies, jardins ou bosquets mérite une attention particulière pour préserver la diversité biologique de la ville.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- PNR de Lorraine

- LPO, Gaule Jarnysienne
- Conseil Général de Meurthe et Moselle
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Drire, DIREN
- Conservatoire des Sites Lorrains

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût de stages d'étudiants proposés (selon la réglementation : 30% du SMIC).
- Etudes spécifiques des milieux : eaux d'exhaure, sous-sols,... par exemple sous forme de contrats avec les universités.
- Coût de publication pour la valorisation des connaissances (plaquettes, affiches,...).

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

Conférences, visites et sorties « nature » avec documents de vulgarisation, inventaire de la faune et de la flore,...

Objectifs principaux

- Maintien de la biodiversité et protection des paysages.
- Bonne gestion de l'eau.
- Maîtrise de la connaissance de la faune et de la flore de la commune avec inventaire des ressources naturelles et mise à jour des connaissances écologiques.
- Valorisation pédagogique des diagnostics.

Années de réalisation

- 2006/2008 : Inventaire écologique complet du patrimoine naturel.
- Dès 2007 : valorisation des données.

Critères d'évaluation

- Nombre de sorties découvertes.
- Qualité des études et des recherches.
- Conventions de partenariat.
- Diffusion des données.

Interlocuteur /Responsable du suivi
Chargé(e) de mission Développement durable

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N°6
Objectif ②	Préserver l'environnement et les espaces naturels	
Favoriser la renaturation des sites et des espaces fragiles		

PRESENTATION DE L'ACTION

Si Jarny jouit d'un écrin naturel remarquable, la commune abrite d'autres espaces naturels susceptibles d'être menacés par l'urbanisation ou le délaissement.

Aussi, la charte vise à favoriser la renaturation des sites et des espaces fragiles par un plan de gestion sur cinq ans, permettant :

- la valorisation du marais de Droitaumont,
- l'entretien des berges des trois cours d'eau,
- l'intégration paysagère des espaces emblématiques :
 - la Poncette,
 - les zones humides,
 - Bois de sapins.
- un programme de plantation de haies, d'arbustes et d'arbres.

Ces actions nécessitent la formation des intervenants qu'il s'agisse des agents techniques de la ville ou d'acteurs associatifs autorisés.

En outre, la charte invite à initier des actions pédagogiques avec les scolaires avec l'appui des services techniques comme la réalisation de plantations « naturelles », la construction de nichoirs à oiseaux ou abris à hérissons...

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- LPO
- Gaule Jarnysienne
- Comités de quartier
- USJ Randonnée Pédestre
- PNR de Lorraine : assistance aux projets d'entretien

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût de l'entretien.
- Coût des plantations nouvelles.
- Indicateur : 20 000 euros ont été consacrés depuis 2001 au fleurissement des grands secteurs fleuris de la ville.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Actions pédagogiques avec les scolaires notamment.
- Actions de communication.

Objectifs principaux

- Renaturer les sites fragiles.
- Améliorer l'image de la cité.
- Sensibiliser la population notamment les jeunes.
- Renforcer les chemins piétonniers.
- Contribuer à la diversité biologique et au corridor écologique.

Année de réalisation

- 2006 : lancement du programme de plantations.

Critères d'évaluation

- Qualité et diversité du programme de plantations.
- Formation des agents techniques ou autres intervenants.
- Nombre d'actions pédagogiques scolaires.
- Entretien des espaces fragiles.
- Enquête de satisfaction des riverains.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Services techniques / Espaces verts
- Chargé de mission développement durable

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N°7
Objectif ②	Préserver l'environnement et les espaces naturels	
Utiliser des méthodes dites « douces »		

PRESENTATION DE L'ACTION

La ville de Jarny dispose d'une grande superficie à entretenir. Le service espaces verts travaille à améliorer au quotidien le cadre de vie des habitants. Près d'une quinzaine de sites composent les grands secteurs fleuris. A cela, il faut rajouter les espaces verts et les nouveaux aménagements paysagers qui nécessitent également un entretien régulier. L'embellissement de la ville se poursuit sans cesse y compris au cœur des quartiers. L'acquisition d'une nouvelle serre démontre à juste titre une activité municipale intense en matière de gestion des espaces verts de la ville.

Aussi, tout en tenant compte des moyens humains et financiers, la charte préconise dans le cadre de la préservation de l'environnement et du principe de précaution de :

- Privilégier autant que possible l'utilisation de méthodes dites « douces » par le recours limité aux insecticides chimiques et aux produits toxiques.
- Favoriser les essences locales, adaptées aux conditions de sol et de climat et sensibiliser aux plantes invasives.
- Développer le compostage des déchets verts.
- Introduire des techniques naturelles de lutte raisonnée à l'image des insectes prédateurs (coccinelles) : vers « une serre raisonnée ».
- Limiter la consommation d'eau par des méthodes de paillage ou de récupération des eaux de pluie et une gestion fine de l'arrosage automatique.

A cet effet, la charte invite à sensibiliser la population quant à l'introduction de techniques dont le rendement peut être moins visible que des traitements radicaux. A titre d'image, une prairie naturelle aux diverses couleurs peut être plus agréable qu'un gazon strictement entretenu.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- Habitants et associations
- Comités de quartier

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût des équipements et des techniques naturelles.
- Coût d'entretien risquant d'être légèrement supérieur aux coûts habituels.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Porter à connaissance de la population des nouvelles méthodes.
- Sensibiliser et apporter un autre regard à la population sur ces méthodes douces et leurs incidences paysagères.

Objectifs principaux

- Pratiquer le principe de précaution.
- Réduire les coûts de traitement.
- Introduire la diversité de la flore.
- Encourager la richesse faunistique.
- Permettre l'économie d'eau.

Années de réalisation

Remarque : cet objectif a d'ores et déjà été lancé, avant l'élaboration de la charte.

- dès l'été 2005, utilisation des méthodes de paillage.
- en 2006 une introduction de techniques naturelles de lutte raisonnée.

Critères d'évaluation

- Réduction des achats de produits phytosanitaires.
- Réalisation d'une serre raisonnée.
- Réduction de la consommation d'eau.

Interlocuteur /Responsable du suivi

Directeur des services techniques / espaces verts

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N°8
Objectif ③	Gérer de façon économe et durable l'espace et les ressources	
Poursuivre et améliorer le tri sélectif		

PRESENTATION DE L'ACTION

Par le biais de la communauté de communes du Jarnisy qui en a la compétence juridique, la collecte sélective est assurée par le SIRTOM (syndicat intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères du secteur de Briey, Vallée de l'Orne et du Jarnisy). Ce dernier assure également le traitement des déchets ménagers. En 2002, le tri sélectif a été mis en place par le SIRTOM et des ambassadrices du tri travaillent sans relâche à sensibiliser la population et plus particulièrement les jeunes et les personnes âgées.

Cependant, malgré les efforts entrepris en matière de sensibilisation et d'explication, les tonnages recueillis sont loin de répondre aux prévisions du syndicat. Pour Jarny, comme pour d'autres communes, un certain essoufflement semble se produire entre 2004 (40,8 kg par an et par habitant) et 2003 (38 kg par an et par habitant). Les responsables élus et techniciens ont décidé de porter leurs efforts dans deux directions :

- *traiter le problème à la source avec la question des emballages et des grandes surfaces*
- *améliorer le tri auprès des habitants.*

Conscients de ces difficultés, la charte permet d'agir à l'échelle de proximité qu'est la commune, d'autant plus que la ville porte un potentiel important en matière de tonnage.

- Aussi, la charte invite les habitants de Jarny à devenir des éco-citoyen(e)s en poursuivant leurs efforts par des gestes quotidiens et à améliorer considérablement le tri sélectif.
- De même, elle soutient les réflexions et actions menées par le SIRTOM et la CCJ pour les relayer auprès des entreprises, plus particulièrement auprès des commerces de la ville et des grandes surfaces situées dans les communes voisines.

- La charte appelle particulièrement à la vigilance de tous pour limiter le gaspillage provoqué par les tonnes de prospectus reçus dans les boîtes aux lettres.
- Elle soutient par ailleurs la collecte et la valorisation des déchets verts en compost, permettant une meilleure prise en compte de l'environnement.

Enfin, elle invite à une campagne soutenue sur l'ensemble de ces difficultés, véritable enjeu de société pour une meilleure conscience des habitants et des entreprises.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- SIRTOM, CCJ
- Organismes et bailleurs de logements
- Associations environnementales et de consommateurs
- Entreprises, commerces et grandes surfaces
- Ademe
- Conseil Général et Conseil Régional

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coûts des campagnes de sensibilisation (communication et personnels).

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Communication grand public sur les tonnages recueillis.
- Campagne choc « je trie, tu tries, il(elle) triche ».
- Une année, un thème (le carton, le verre,...).

Objectifs principaux

- Economie des ressources naturelles.
- Réduction des coûts de gestion des déchets.

Années de réalisation

- 2006 : communication grand public.
- Dès 2007 : campagnes annuelles.

Critères d'évaluation

- Nombre et qualité des tonnages.
- Nombre d'entreprises contactées.
- Impact et qualité de campagnes de communication.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- SIRTOM et Chargé de mission développement durable

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N°9
Objectif ③	Gérer de façon économe et durable l'espace et les ressources	
Devenir une ville écocitoyenne		

PRESENTATION DE L'ACTION

De par sa forte volonté politique et la mobilisation de la population, la ville de Jarny peut raisonnablement devenir « écocitoyenne ». Sans correspondre à un quelconque label, cette démarche vise à une appropriation collective du développement durable dans toutes les sphères de la société. « La ville doit être le moteur du changement ». Ce slogan qui a accompagné les réflexions sur le projet de charte, trouve dans cette action un écho particulier. Il sacralise les efforts, symboliques ou non pour entretenir la dynamique du changement.

Aussi, la charte appelle la ville à montrer l'exemple et à entretenir « la flamme » du développement durable. Pour commencer, le fait que la ville soit propriétaire de plus d'une cinquantaine de bâtiments, peut lui permettre d'agir directement sur son propre patrimoine afin de réduire « son empreinte écologique ».

La charte l'invite par ailleurs à initier le changement des mentalités et à en être progressivement précurseur. Concrètement et pour la durée de la charte, tout en tenant compte de la bonne gestion des deniers publics et en fonction des moyens budgétaires dégagés, la charte propose les opérations suivantes :

- La mise en œuvre d'un diagnostic d'énergie du patrimoine de la ville (bâtiments, éclairage,...) ainsi que la mise au point d'un plan d'économie d'énergie.
- Le développement de pratiques au sein des services conduisant à des économies d'énergie et de tri sélectif : ampoules basse consommation, éteindre les mises en veille, recours au papier recyclé, utilisation du recto/verso pour les copies,...
- Le vote d'une délibération communale pour ne plus utiliser de bois exotiques non écocertifiés dans tous les achats publics.
- L'incitation autant que possible à la démarche HQE (haute qualité environnementale) dans les futurs équipements publics à l'image du choix décidé pour la piscine intercommunale.
- L'acquisition progressive et significative de véhicules propres.
- A terme, l'adoption d'un système de management environnemental.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- Conseil Régional et Conseil Général
- Ademe, EDF GDF
- Un jumelage avec une ville ayant adopté la démarche Agenda 21, en vue des échanges de bonnes pratiques

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coûts des études, des formations.
- Coûts des investissements d'équipement.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Formation des élus et du personnel municipal (cf fiche - action N° 19).
- Valorisation des opérations participant au changement des pratiques.

Objectifs principaux

- Renforcer les capacités internes de la ville à s'ancrer dans le développement durable.
- Conduire le changement dans la cité.
- Réduire les coûts énergétiques.
- Améliorer l'attractivité de la ville.
- Valoriser l'image de la ville auprès de la population et à l'extérieur.

Années de réalisation

- 2005 : achat d'un véhicule propre.
- 2006 : diagnostic énergétique et plan d'économie d'énergie.
- 2007 : démarche HQE autant que possible.
- 2008/2009 : adoption du système de management environnemental.

Critères d'évaluation

- Niveau des réalisations projetées.
- Qualité du plan d'économie d'énergie.
- Niveau d'intégration des nouvelles pratiques dans les services.
- Formation du personnel.
- Nombre d'équipements HQE.
- Pourcentage d'équipement de véhicules propres.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Adjoint à l'environnement / Chargé de mission développement durable
- Direction générale des services

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N° 10
Objectif ③	Gérer de façon économe et durable l'espace et les ressources	
Développer l'économie d'énergie et inciter aux énergies renouvelables		

PRESENTATION DE L'ACTION

L'économie d'énergie et le recours à des énergies renouvelables non polluantes constituent un des enjeux majeurs en ce début de XXIème siècle. Les habitants de Jarny peuvent contribuer à ce combat notamment pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et commencer à anticiper les profonds changements liés à la raréfaction des ressources énergétiques notamment fossiles.

Face à ces constats, la charte entend favoriser auprès des habitants de Jarny :

- La sensibilisation aux économies d'énergie : diagnostics énergie, constructions économes en énergie,...
- Le développement des pratiques d'économie d'énergie.
- L'installation d'énergies renouvelables (cf fiche - action N° 12).

Si la ville montre l'exemple en la matière (cf fiche - action N° 9), des efforts particuliers doivent être menés :

- Pour favoriser au plus proche des citoyen(e)s de nouvelles pratiques. Chaque citoyen(e) doit être convié à réfléchir sur ses propres pratiques à son domicile ainsi que dans les lieux qu'il fréquente localement ou ailleurs (école, hôtel,...).
- Pour développer l'usage des équipements d'énergie renouvelable à l'image des panneaux solaires ou des pompes à chaleur.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- ADEME
- Conseil Régional
- Point Info Energie
- Associations, Comités de quartier
- CPIE Woëvre-Côtes de Meuse
- Organismes de logements et bailleurs sociaux

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coûts de la communication auprès des habitants.
- Eventuellement primes d'équipements privés collectifs (associations, organismes d'intérêt général).

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

Campagne « Jarny Energie ».

Objectifs principaux

- Réduire l'effet de serre.
- Sensibiliser les entreprises, les associations et les habitants aux économies d'énergie.
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables.
- Diversifier les sources d'énergie.
- Consolider des partenariats avec de nouvelles compétences.

Années de réalisation

- Dès 2006, lancer un partenariat élargi pour une campagne forte de sensibilisation.
- 2007 : lancement de la campagne « Jarny Energie ».
- 2008 : démultiplication des équipements collectifs favorisant les énergies renouvelables.

Critères d'évaluation

- Qualité de la campagne de sensibilisation.
- Nombre de partenaires mobilisés.
- Nombre d'équipements dans les foyers et les bâtiments collectifs.

Interlocuteur /Responsable du suivi
Chargé de mission développement durable

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N° 11
Objectif ③	Gérer de façon économe et durable l'espace et les ressources	
Protéger la ressource en eau		

PRESENTATION DE L'ACTION

Ville d'eau par excellence, Jarny dispose d'un capital eau fragile qu'il faut protéger. Bien que dépendant des conditions écologiques et des interdépendances territoriales.

Trois cours d'eau, un marais sans oublier les eaux des mines composent un capital important et une ressource vitale pour la commune et le territoire environnant.

Quoi qu'il en soit, l'eau constitue un enjeu fondamental en ce début de siècle. Faut il rappeler que seulement 1% des eaux de la planète sont dites d'eau douce et qu'une consommation abusive - tout usage confondu - appellent à un meilleur usage. L'eau n'est pas une ressource inépuisable et les risques de menace ou de pollution sont bien réels. Des mesures sont à prendre à la fois par précaution mais aussi pour mesurer l'importance d'une ressource vitale pour la vie.

La charte entend reconnaître et faire connaître l'importance de l'enjeu que représente l'eau à Jarny et ailleurs.

Elle invite à une meilleure prise en compte de cette ressource par la population et les principaux utilisateurs (récupération d'eau de pluie, audits des réseaux d'eau, chasse aux fuites et aux gaspillages, économies dans les arrosages et les lavages de voitures,...).

Aussi, elle appelle à une meilleure protection de l'eau, à une consommation raisonnée et à des changements de comportement. Elle soutient enfin les initiatives menées par des opérateurs à l'image du centre de traitement biologique des eaux usées afin de rendre une eau propre au circuit naturel.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- PNR de Lorraine : assistance aux projets de sensibilisation
- Agence de l'eau Rhin / Meuse
- SIAJ
- Syndicat des communes riveraines de l'Orne (SCRO)
- Gaule Jarnysienne

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût des campagnes.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Prévoir une « année de l'eau », Conférence grand public et exposition sur l'eau, enjeu du XXIème siècle.
- Campagne de sensibilisation sur l'eau « on se mouille tous à Jarny ! ».
- Plaquette sur l'eau, une ressource à protéger (l'eau de Jarny, l'eau de la vie).

Objectifs principaux

- Améliorer la qualité de l'eau.
- Faire prendre conscience à la population d'une ressource fragile.

Années de réalisation

- 2006/2007 : Année de l'eau avec campagne de sensibilisation « on se mouille tous à Jarny », conférence grand public,...
- 2008 : Actions spécifiques auprès des entreprises.

Critères d'évaluation

- Qualité et impact des campagnes.
- Interventions et sensibilisation des entreprises et des agriculteurs.
- Nombre de partenaires et d'acteurs impliqués.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- SIAJ
- Service « eau » de la ville
- Chargé de mission développement durable

AXE I	Renforcer l'attractivité de la ville et améliorer la qualité du cadre de vie	ACTION N° 12
Objectif ③	Gérer de façon économe et durable l'espace et les ressources	
Soutenir l'expérimentation « biogaz »		

PRESENTATION DE L'ACTION

La Communauté de communes du Jarnisy a lancé une étude expérimentale concernant la production d'énergie avec le procédé de méthanisation.

En partenariat avec les agriculteurs du territoire, cette technique dite de « biomasse » permet de valoriser les déchets des exploitations agricoles, essentiellement laitières. Les effluents d'élevage sont effectivement soumis à des réglementations très strictes en matière de gestion environnementale.

Une des pistes de valorisation est d'utiliser l'énergie pour assurer le chauffage de bâtiments publics tels les complexes sportifs ou la nouvelle piscine intercommunale.

La charte soutient ce type d'expérimentation qui aujourd'hui a fait les preuves de son efficacité notamment dans les territoires voisins en Belgique et au Luxembourg.

Cette technique permet de répondre à un souci de valorisation énergétique et économique mais également à une meilleure préservation de l'environnement et de la santé humaine.

Elle rappelle cependant la nécessité d'une expérimentation qui :

- Prend soigneusement en compte le lieu d'implantation suffisamment éloigné du centre de la ville afin de diminuer les nuisances olfactives.
- Veille à une intégration paysagère de l'équipement, renforçant l'image du territoire, soulignant le lien agriculture/énergie et visant à devenir tant également une vitrine régionale.
- Évalue les coûts de transport des effluents vers la centrale de production du biogaz au regard de l'efficacité du système.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- CCJ
- PNR de Lorraine
- Conseil Régional et Conseil Général
- ADEME
- Chambre d'agriculture et agriculteurs du Jarnisy

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût de l'étude expérimentale.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

Visites sur site, communication auprès des habitants sur l'expérimentation.

Objectifs principaux

- Valorisation énergétique des effluents d'élevage.
- Préservation de l'environnement.
- Renforcement de l'expérimentation du biogaz.

Année de réalisation

Résultats et exploitation des données de l'étude courant 2006/2007

Critères d'évaluation

- Nombre d'agriculteurs mobilisés notamment à Jarny.
- Qualité du partenariat.
- Impact environnemental de l'étude.

Interlocuteur /Responsable du suivi

Communauté de communes du Jarnisy

AXE II. Favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale

Objectifs :

- ❶ Dynamiser la citoyenneté et l'esprit de participation
- ❷ Renforcer la solidarité avec les plus fragiles

La ville de Jarny est reconnue pour sa vitalité associative à dominante sportive et culturelle. En outre, à l'initiative de la municipalité et bien en dessous des seuils requis par la loi, cinq comités de quartier ont été mis en place depuis deux ans : Lotissements, Gare, Centre, Droitaumont, Moulinelle. Ils contribuent à animer la vie démocratique de la cité.

La charte d'écologie urbaine de Jarny reconnaît l'importance qu'apporte le monde associatif, producteur de lien social et l'organisation des citoyen(e)s dans l'animation de la cité. Aussi, elle soutient l'ensemble de ces organisations sociales en leur permettant de se développer dans le respect de la légalité républicaine et loin de tout enjeu partisan ou égoïste. Elle entend également permettre l'expression individuelle des citoyen(e)s aussi bien en terme de besoins que de devoirs.

Elle appelle à resserrer les liens intergénérationnels et à affirmer la solidarité avec les personnes les plus fragiles ou défavorisées. Par l'organisation d'événements festifs, de visite, de chantiers ou de travaux d'intérêt collectif, la ville et ses partenaires visent à favoriser la cohésion sociale aujourd'hui menacée par la montée des individualismes et des incivilités.

Enfin, la charte d'écologie urbaine de Jarny reconnaît le principe de « démocratie participative » en associant étroitement et régulièrement élus et représentants de la société civile aux choix et aux orientations concernant leur cadre de vie. Si les décisions sont prises par les élus du suffrage universel, c'est avec un souci de respect mutuel et d'écoute que la charte invite à renforcer en amont la concertation et le dialogue permanent.

AXE II	Favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale	ACTION N° 13
Objectif ①	Dynamiser la citoyenneté et l'esprit de participation	
Renforcer la concertation avec les comités de quartier		

PRESENTATION DE L'ACTION

A l'initiative de la municipalité et en partenariat avec les habitants, cinq comités de quartier ont été mis en place dès janvier 2002 :

- Centre,
- Droitaumont,
- Gare,
- Lotissements,
- Moulinelle.

Si chaque quartier reflète sa propre histoire et sa personnalité, la dynamique sociale est précieuse au regard des actions menées en terme de tissage de lien social avec les habitants et de médiation avec les élus et les services de la ville.

Pour certains quartiers, il faut également souligner, en partenariat avec les services de la ville, un engagement bénévole important en terme d'activités sous forme de chantiers, valorisant le cadre de vie et l'environnement.

Les premières réflexions et travaux menés sur la charte d'écologie urbaine ont bénéficié d'une réelle mobilisation des représentants des comités de quartier au sein de la commission municipale élargie consacrée à l'environnement.

Aussi, la charte entend s'appuyer fortement sur cette dynamique et poursuivre la mobilisation des comités de quartier en vue de :

- Renforcer la concertation.
- Favoriser le dialogue permanent.
- Soutenir l'organisation du forum annuel.
- Appuyer les projets d'intérêt général.

En outre, elle invite les comités et la ville à conjuguer leurs efforts pour sensibiliser la population aux actions préconisées par la charte.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- Comités de quartier.

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût du Forum annuel.
- Coût des projets menés par les comités.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- valorisation des moments d'échange dans le bulletin municipal.
- poursuite des assemblées générales des comités de quartier.

Objectifs principaux

- Renforcer le lien social et la démocratie.
- Permettre l'appropriation de la charte.
- Soutenir, initier des projets dans les quartiers.
- Conforter les actions préconisées par la charte.

Années de réalisation

- En continu.

Critères d'évaluation

- Forum : nombre de personnes mobilisées au total puis par quartier.
- Nombre et qualité des projets proposés et menés dans les quartiers.
- Qualité de l'écoute et de la médiation.
- Evaluation annuelle par les habitants membres des comités.

Interlocuteur /Responsable du suivi

Cabinet du Maire

AXE II	Favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale	ACTION N° 14
Objectif 1	Dynamiser la citoyenneté et l'esprit de participation	
Conforter la Fête de la Nature		

PRESENTATION DE L'ACTION

En 2001, la première fête de la nature voyait le jour autour du thème « de la ferme à la table ». Le succès engendré a permis de maintenir ce rendez-vous annuel festif mobilisant régulièrement la population et l'engagement de la plupart des associations environnementales.

Des moyens financiers de la ville viennent soutenir de façon croissante l'organisation de la manifestation.

La charte soutient ce genre d'initiative qui :

- Sensibilise la population à la préservation de l'environnement.
- Valorise les actions exemplaires conduites dans le domaine de l'environnement.
- Favorise le lien social notamment intergénérationnel et renforce le sentiment d'appartenance.
- Permet l'interconnaissance entre les acteurs locaux.
- Incite à des partenariats interassociatifs.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- PNR de Lorraine
- Les comités de quartier
- Les associations environnementales
- Les partenaires extérieurs s'occupant de développement durable (Arel, Ademe,...)
- Conseil Général
- Agence de l'eau

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût annuel des fêtes 2001 et 2002 : 5500 €.
- Pour 2005, estimation 15 000 € en raison de non organisation sur deux ans.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- 2005 : valorisation de la charte.
- Réalisation d'une affiche annuelle (idée de concours par le lycée ou le collège).

Objectifs principaux

- Mobiliser la population et la dynamique sociale en faveur de l'environnement.
- Animer un lieu de démonstration d'actions concrètes et accessibles.
- Pérenniser l'événement.
- Fédérer les comités de quartier, les citoyen(e)s et les associations.
- Améliorer l'image de la ville dans le positionnement développement durable.
- Permettre la convivialité au travers de cet événement festif.

Années de réalisation

- 2005 : thème du développement durable.
- Dès 2006, lancement d'un concours local auprès des scolaires ou de la population pour une affiche de la 4^{ème} Fête de la Nature.

Critères d'évaluation

- Nombre de participants plus particulièrement les jeunes, intervenants, associations co-organisatrices, partenaires conviés.
- Nombre de stands proposés.
- Qualité du programme (évaluation par les participants).
- Débriefing après manifestation entre la ville et les partenaires.
- Retombées médias.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Adjoint à l'Environnement
- Chargé de mission développement durable

AXE II	Favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale	ACTION N° 15
Objectif ①	Dynamiser la citoyenneté et l'esprit de participation	
Bonifier et mobiliser le Fonds d'Initiative Citoyenne		

PRESENTATION DE L'ACTION

Mis en place par la ville avec l'appui du Conseil Général de Meurthe et Moselle, le fonds d'initiative citoyenne (F.I.C.) récompense les actions qui créent du lien social. Ce fonds soutient toute initiative ou projet ponctuel, émanant d'un(e) citoyen(e), quelque soit le domaine d'intervention, sous réserve que le projet soit fondé sur la participation des habitants et qu'il renforce la dynamique locale.

En terme de soutien, le F.I.C. peut apporter une aide jusqu'à 1000 euros maximum par initiative.

La charte d'écologie urbaine propose de soutenir particulièrement les projets à dominante « développement durable ».

Dès lors, tout en étant fondée par définition sur la participation des habitants, l'initiative déposée au F.I.C. ayant une portée « développement durable » est une initiative susceptible de faire le lien entre :

- Le développement économique.
- L'efficacité économique.
- Et la préservation de l'environnement.

Aussi, la charte propose de bonifier financièrement les projets F.I.C. D.D. (développement durable) et d'aller au delà des 1000 euros proposés pour un F.I.C. « classique ».

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- La Ville de Jarny
- Le Conseil Général de Meurthe et Moselle
- Le Comité Local de Promotion des Projets
- DIREN
- ADEME
- Mécénat (entreprises locales)

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- 1500 euros maximum par projet de FIC DD.
- Enveloppe annuelle du F.I.C. de 6000 euros à abonder avec d'autres partenaires.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Plaquette explicative du « F.I.C. D.D. », recensant par ailleurs les meilleurs projets retenus.
- Valorisation de la démarche et des initiatives retenues sur le site internet de la ville.

Objectifs principaux

- Développer l'appropriation pédagogique du développement durable.
- Encourager et démultiplier les actions de développement durable.
- Renforcer la dynamique sociale et l'animation de la cité.
- Relayer les expériences entre les habitants.

Année de réalisation

Dès 2006 : mise en œuvre du F.I.C. DD.

Critères d'évaluation

- Nombre de projets déposés et/ou retenus sous forme de « F.I.C. D.D » sur le nombre total d'initiatives déposées.
- Qualité du partenariat mobilisé.
- Appréciation de la dynamique citoyenne soulevée.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Service communication et vie des quartiers
- Le Comité Local de Promotion des Projets

AXE II	Favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale	ACTION N° 16
Objectif ②	Renforcer la solidarité avec les plus fragiles	
Poursuivre et démultiplier les chantiers jeunes		

PRESENTATION DE L'ACTION

Depuis 2001, la ville de Jarny organise des chantiers à destination des jeunes de 13 à 23 ans et sous forme de travaux d'intérêt collectif et à dominante environnementale. Le « service jeunesse » de la ville coordonne ces chantiers en s'appuyant sur le réseau associatif local autour de partenariats opérationnels.

Ainsi, le Parc de Moncel a bénéficié de l'aménagement d'un chemin avec la collaboration de l'USJ Randonnée. Les rives de l'Yron ont été partiellement entretenues avec la mobilisation de la Gaule Jarnysienne. L'ACCA de Jarny a encadré plusieurs chantiers à Droitaumont : élagage, nettoyage de la rivière, faucardage des roseaux,...

Au regard des résultats positifs et encourageants, la charte entend soutenir les chantiers jeunes en proposant :

- De faire appel au savoir-faire du Parc Naturel Régional de Lorraine dans le cadre de son programme « chantiers du Parc ».
- Un encadrement professionnel et des compétences techniques requises.
- Des chantiers liés aux actions prioritaires de la ville qu'ils soient matériels ou non (diagnostics énergétiques, audits, enquêtes population, visites découvertes,...).
- De renforcer l'organisation des chantiers par des stages ou des modules de formation adaptés en mobilisant le savoir-faire des associations et des professionnels de l'environnement (cette action est à mettre en lien avec la maison de l'environnement).
- Sur la base de l'expérimentation réussie en 2004, d'élargir l'organisation des chantiers d'été à toutes les périodes de vacances scolaires.
- De mettre en place un chantier international de jeunes favorisant le partage de culture et des connaissances (plusieurs organismes encadrent ce type de dispositifs de façon professionnelle).

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- Caisse d'allocations familiales
- LPO, USJ Randonnée
- ACCA de Jarny, La Gaule Jarnysienne
- Organismes spécialisés dans les chantiers internationaux de jeunes
- Conseil Général, Conseil Régional

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût des chantiers estimés à plus de 10000 euros/an.
- Coûts supportés par les associations environnementales. A titre d'exemple plus de 7000 euros par la Gaule Jarnysienne mobilisés annuellement notamment pour l'entretien des berges.
- Coût des chantiers internationaux.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Exposition valorisant les précédents travaux.

Objectifs principaux

- Renforcer la dynamique citoyenne en responsabilisant les jeunes.
- Encourager aux pratiques de préservation de l'environnement.
- Soutenir les projets associatifs et partenariaux.
- Valoriser le cadre de vie.

Années de réalisation

- 2006 : stage de formation (suite des chantiers de l'Yron et de Droitaumont par exemple).
- 2007/2008 : chantier international.

Critères d'évaluation

- Nombre et qualité des réalisations.
- Nombre de jeunes mobilisés.
- Réalisation des stages de formation.
- Organisation du chantier international.

Interlocuteur /Responsable du suivi

Service Jeunesse
Chargé de mission développement durable

AXE II	Favoriser la démocratie participative et la cohésion sociale	ACTION N° 17
Objectif ②	Renforcer la solidarité avec les plus fragiles	
Soutenir les projets des associations d'insertion		

PRESENTATION DE L'ACTION

Avec l'appui du Conseil Général de Meurthe et Moselle, de la Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle, du Fonds Social Européen, et du CCAS, la ville de Jarny s'est engagée depuis 2001 dans la mise en œuvre d'un chantier d'insertion : « les jardins de Moncel ».

Situé dans le domaine du château, ce chantier d'un hectare de maraîchage est animé par l'association Alisés Pays-Haut. Il s'adresse exclusivement à des personnes en difficulté humaine et professionnelle. Par un encadrement approprié, le chantier d'insertion les accompagne pour reprendre confiance et essaie de les aider à mieux définir leur projet de vie et leur parcours professionnel.

La charte appelle à renforcer cette action favorisant la solidarité avec les personnes les plus fragiles pour retrouver leur dignité et leur intégration dans la société. Elle souligne la cohérence entre l'insertion sociale et professionnelle avec le développement d'une activité qui préserve et valorise l'environnement.

En terme de propositions, la charte invite à :

- Accroître les missions du chantier sans nuire à la qualité de l'accueil, de l'insertion et de la production. Exemple : diversification hors-les-murs (espaces verts,...).
- Faire le lien entre l'activité insertion et le jardinage écologique auprès de la population.
- Soutenir la production bio par une mise en réseau des chantiers d'insertion.
- Favoriser des partenariats avec les écoles et institutions pour valoriser la production notamment dans les cantines.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- Centre Intercommunal d'Action Sociale
- Conseil Général, CAF
- Associations d'insertion, Artisans du Monde
- Associations de consommateurs

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

Financement annuel estimé à 21000 euros.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Evénement convivial autour du jardin (bourse aux plantes, concours photo,...).
- Exposition/livre sur cette expérience.

Objectifs principaux

- Lutter contre la précarité et renforcer la dignité humaine.
- Valoriser le domaine de Moncel par l'exercice de la solidarité.
- Favoriser le lien social.
- Appuyer l'économie sociale et solidaire.
- Soutenir l'agriculture biologique.

Années de réalisation

- En continu.
- 2007 : exposition ou livre.

Critères d'évaluation

- Impact environnemental.
- Qualité de l'insertion sociale et professionnelle.
- Nombre et qualité des partenariats engagés.
- Diversification des chantiers.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- CIAS
- Association d'insertion
- Chargé de mission développement durable

AXE III. Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité

Objectifs :

- ❶ Animer et structurer la démarche globale**
- ❷ Soutenir les politiques éducatives et culturelles**
- ❸ Sensibiliser le monde économique au développement durable**

Parce que le concept de développement durable est à la fois récent et complexe, la démarche de Jarny se veut exemplaire en terme de sensibilisation, d'appropriation et de responsabilisation. La recherche de l'équilibre entre l'économique, le social et l'environnement appelle à une véritable prise de conscience et à de nouvelles pratiques. La question des valeurs et de l'éthique en termes d'efficacité économique, d'équité sociale et de préservation de l'environnement, nécessite un long travail de fond auprès des acteurs locaux et souligne l'exemplarité de la ville et des principaux partenaires ou intervenants sur le territoire communal.

La charte d'écologie urbaine de Jarny est en soi une entreprise collective où chaque citoyen(e) est invité(e) à réfléchir, débattre et agir. Elle est un outil au service d'une démarche de changement de pratique, voire de remise en question. Elle est une obligation morale et symbolique où chacun peut « agir localement et penser globalement ». Par des actes quotidiens, des gestes qui peuvent sembler anodins ou futiles, la charte invite chaque acteur à être responsable de soi et des autres, quelque soit son âge, ses revenus ou son niveau intellectuel.

Elle appelle également les responsables publics à faire preuve d'exemplarité. La ville doit être le moteur du changement et ses habitants en sont les premiers ambassadeurs. En adoptant de nouvelles pratiques de respect de l'environnement, en incitant élus et fonctionnaires à adopter de nouveaux réflexes, la ville encourage de fait ses concitoyen(e)s et ses entreprises à promouvoir le développement durable. Au delà de cet appel au bon sens, la charte d'écologie urbaine rappelle ici la nécessaire solidarité avec les Pays du Sud et d'ailleurs, notamment par le biais de la promotion du commerce équitable et des achats responsables respectant les normes sociales et l'environnement.

Enfin, le développement durable n'est pas un gadget ou un effet de mode passager. S'il est source de progrès de l'humanité et de bien être des habitants, il n'en constitue pas moins une honnête vitrine attractive pour le développement économique et social de la ville, une sorte de carte de visite où la ville est réellement ouverte au progrès et au monde.

AXE III	Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité	ACTION N° 18
Objectif ①	Animer et structurer la démarche globale	
Recruter un(e) chargé(e) de mission développement durable		

PRESENTATION DE L'ACTION

Depuis plus de deux ans, la ville a lancé - auprès de ses habitants et plus particulièrement des comités de quartier et des associations - une large réflexion sur l'environnement et le cadre de vie.

Ce grand chantier municipal et citoyen a débouché sur de nombreuses initiatives dépassant le cadre de vie et nécessitant du temps, un suivi approfondi et une coordination régulière.

A ce jour et depuis plusieurs mois, ce travail est assuré pour l'essentiel par l'adjoint à l'environnement, épaulé techniquement par le cabinet du maire.

En outre, la mise en place de la charte et de son programme prévisionnel d'actions -sur une période a minima de cinq années -appelle à une animation soutenue en faveur du nouveau positionnement de la ville et de l'attente des citoyen(e)s et des associations.

Aussi, la charte préconise le recrutement ou la mise à disposition d'un(e) chargé(e) de mission dont les tâches seront notamment :

- D'animer la démarche globale de la charte.
- De gérer la fonction de chef de projet de la maison de l'environnement.
- D'assurer le suivi de certaines actions identifiées par la charte (connaissances des milieux, fête de la nature, marais de Droitaumont, économie d'énergie...).
- De favoriser la coordination et la transversalité des actions municipales en matière de développement durable.
- Sous le contrôle des élus et du comité de la charte, d'être le gardien des principes retenus par la charte.
- D'assurer l'animation et le secrétariat des rencontres ou réunions des commissions et groupes de travail.
- D'être l'interlocuteur(trice) unique pour les acteurs locaux, les services de la ville et les partenaires.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- PNR
- ARELE
- Associations environnementales
- DIREN

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

Coût d'un poste de chargé(e) de mission à temps plein et du fonctionnement du poste.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Définition du profil et annonce de recrutement.

Objectifs principaux

- Animer et pérenniser la démarche de développement durable démarrée par la Ville.
- Crédibiliser et professionnaliser la démarche de la charte.
- Appuyer les initiatives et les actions préconisées.
- Renforcer les partenariats locaux et extérieurs.

Années de réalisation

- Dès 2005 : recrutement en apprentissage d'un chargé de mission développement durable.
- 2006 : recrutement définitif, en fonction des financements recueillis.

Critères d'évaluation

- Définition précise des compétences requises au regard de l'ambition portée.
- Qualité du recrutement.
- Avancée significative des premières actions de la charte.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Adjoint à l'environnement
- Cabinet du Maire

AXE III	Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité	ACTION N° 19
Objectif ①	Animer et structurer la démarche globale	
Mettre en place des formations pour les élus et le personnel municipal		

PRESENTATION DE L'ACTION

Si le développement durable ne se décrète pas, la mise en place de la charte de Jarny ne s'improvise pas. La complexité du concept et la difficulté de son accessibilité appellent à une forte sensibilisation et un partage d'une culture commune entre les principaux acteurs de la cité. « La ville doit être le moteur du changement » ne doit pas devenir un slogan creux. Les habitants sont sensibles à l'action publique et la ville peut susciter leur intérêt à participer activement à la démarche d'écologie urbaine.

Aussi, la charte invite à la mise en place de séances de sensibilisation et de formations adaptées qui tiennent compte :

- des priorités affichées par la ville annuellement pour mener à bien les actions de la charte sur l'ensemble de la durée préconisée.
- De l'appropriation par l'ensemble des élus municipaux des principes et valeurs proclamées dans la charte ainsi que de la nécessaire coordination entre les différentes politiques municipales menées (sociale, sportive, culturelle, urbanisme,...).
- Le plus possible de l'adhésion volontaire du personnel aux changements de pratiques au sein des lieux publics.

La mise en place d'actions d'information, de sensibilisation et de formation doit en outre être en lien avec le programme envisagé en s'appuyant sur l'échange de bonnes pratiques, la valorisation des compétences et des savoir-faire ainsi que les techniques innovantes appropriées. Aussi, les voyages d'études, les visites sur site, les échanges sont de précieux outils pédagogiques pour conforter les actions de la charte. De même, dans le cadre d'un plan de formation des agents, le recours à des formations spécialisées est vivement encouragé pour certains responsables directs d'actions de la charte.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- CNFPT
- ADEME
- CPIE Wœvre-côtes de Meuse

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût d'une formation pour un groupe de « stagiaires » estimé entre 1000 à 1500 euros / jour intervenant.
- Pour les agents, prise en charge possible par le CNFPT de la formation, des déplacements voire de l'hébergement.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Une séance par an pour chaque public cible (élus, agents territoriaux).
- Une formation spécialisée de deux à cinq jours pour les agents fortement impliqués dans la réalisation des actions de la charte.

Objectifs principaux

- Meilleure appropriation de la démarche par les élus et le personnel municipal.
- Dynamisation et professionnalisation des agents pour l'efficacité des actions.
- Effet d'entraînement auprès de la population.
- Faciliter la transversalité des actions.

Années de réalisation

- Dès 2005 pour les élus.
- 2006 : mise en place d'une sensibilisation générale au développement durable.
- 2007 : mise en place de modules spécialisés pour les agents.
- 2008 : voyage d'études pour une délégation d'élus et d'agents.

Critères d'évaluation

- Nombre de formations mise en place.
- Qualité des interventions en information/formations.
- Impact sur les actions mises en place dans le cadre de la charte.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Direction générale des services
- Chargé de mission développement durable

AXE III	Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité	ACTION N° 20
Objectif ①	Animer et structurer la démarche globale	
Communiquer et valoriser les initiatives		

PRESENTATION DE L'ACTION

Depuis plus de trois ans, la ville communique essentiellement grâce à son magazine « Jarny Infos ». Plusieurs articles ont visé directement le développement durable par l'intermédiaire de dossiers solidement constitués. Une rubrique « environnement » est régulièrement alimentée pour faire état des démarches écologiques auprès de la population. En outre, la ville utilise également d'autres outils pour sensibiliser ou informer sa population : réunions de quartier, forums ou des supports tels que plaquettes, bulletins « hors série », dépliants, affichettes,...

Cependant, la communication ne doit pas se résumer qu'à des actions régulières et ciblées.

Au regard de l'ambition portée par la ville et ses habitants, la mise en place des actions de la charte nécessite en amont un véritable plan de communication autour d'objectifs clairs, de compétences identifiées et de moyens dédiés :

- offrant une visibilité globale de toutes les opérations de sensibilisation et de promotion des actions de la charte,
- informant la population régulièrement du projet de la ville et des grands chantiers qui vont être menés,
- valorisant des initiatives significatives et permettant l'expression citoyenne.

A titre d'exemples, la sensibilisation de la population peut se concrétiser par :

- la réalisation d'un guide « jarnysien écocitoyen », outil de vulgarisation et d'information pour favoriser la diffusion de bonnes pratiques (préservation de la ressource eau, économie d'énergie, gestion des déplacements, modes de consommation,...),
- la possibilité de relater dans le magazine municipal des actions exemplaires ou des expérimentations réussies, menées par les citoyen(e)s. Cette capitalisation d'initiatives individuelles peut également intégrer les actions retenues dans le fonds d'initiative citoyenne labellisées développement durable (FIC DD).

Enfin, la communication ne doit pas se résumer au support papier, certes nécessaire mais peut s'avérer parfois peu efficace et nuisible au développement durable (papier recyclable recommandé). La charte nécessite en effet le recours aux échanges avec la

population sous forme d'animations appropriées (rencontres, visites/découvertes, émissions radios, site internet de la ville, démonstrations,...).

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- Comités de quartier
- Comité Local de Promotion des Projets du F.I.C
- Ademe

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Réalisation du guide estimé à 4000 euros (conception) et 2000 euros (publication).

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Création d'un logo ou d'une mascotte, reprenant le slogan « à Jarny, c'est clair, le monde est notre affaire ».
- Lors de la fête de la nature, lancement de ballons avec des messages écrits par les citoyen(e)s sur des cartes postales reprenant au verso la déclaration de la charte « les mots de Jarny contre les maux de la planète ».

Objectifs principaux

- Construire et animer une stratégie globale de communication.
- Renforcer la dynamique sociale autour de la charte.
- Faciliter la coordination des actions.

Années de réalisation

- Début 2006 : réalisation du plan de communication.
- 2007 : réalisation du guide « jarnysien écocitoyen ».

Critères d'évaluation

- Qualité et efficacité du plan de communication.
- Moyens et budgets alloués.
- Nombre et qualité des supports utilisés.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Service communication
- Chargé de mission développement durable

AXE III	Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité	ACTION N° 21
Objectif ①	Animer et structurer la démarche globale	
Créer et animer un Comité de la Charte		

PRESENTATION DE L'ACTION

Le projet de charte d'écologie urbaine de Jarny est né de la volonté municipale et soutenu dès le départ par la dynamique citoyenne à travers les comités de quartier et les associations.

Concrètement, le projet s'est progressivement construit grâce à la mobilisation de la commission municipale chargée de l'environnement. Cette dernière élargie aux représentants des comités de quartier et des associations environnementales, a travaillé sans relâche sur plusieurs séances de réflexion et d'échanges.

Ainsi, ce groupe de travail informel et ouvert a prouvé l'efficacité d'encadrer la démarche et a constitué en soi le premier pilier d'animation de la charte.

Aussi, les actions de la charte ainsi que l'ambition portée par l'ensemble des acteurs nécessitent l'animation globale de la démarche (cf fiche chargé(e) de mission). Cette dernière appelle surtout à la mise en place d'une instance de concertation chargée du suivi régulier de la démarche.

La charte invite ainsi à la mise en place dès que possible d'un Comité de la Charte, sous forme d'une instance participative et partenariale.

Ce comité a pour fonctions principales d'être :

- L'animateur « politique » et consensuel de la démarche entre la ville et ses partenaires.
- Le garant du suivi des objectifs de la charte.
- Chargé de l'évaluation des actions préconisées et plus particulièrement de la révision à mi-parcours.

En outre, le Comité de la Charte peut se voir attribuer l'animation de la démarche de « signature annuelle » de la charte auprès de la population, des entreprises et des partenaires de la ville.

Enfin, pour des raisons d'efficacité, le comité bénéficiera :

- pour son animation, de la mise à disposition du chargé(e) de mission développement durable,
- de rencontres régulières lui permettant de faire le point sur l'avancée des actions et de l'engagement des partenaires institutionnels, techniques ou financiers.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- CCJ, SIAJ
- Représentants des comités de quartier, des associations et des entreprises locales.
- DIREN, Education Nationale
- Ademe, PNR de Lorraine
- Conseil Général, Conseil Régional
- CPIE Wœvre-côtes de Meuse

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût partiel du temps passé par le ou la chargé(e) de mission développement durable.
- Eventuels frais de repas ou de collation des séances du Comité et des rencontres.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Conférence de presse pour lancer la constitution du comité de la charte.
- Rencontre grand public à l'occasion du bilan intermédiaire.

Objectifs principaux

- Assurer avec objectivité le suivi des actions de la charte.
- Evaluer en continu les réalisations.
- Favoriser et renforcer le partenariat local et externe.
- Orienter ou faire évoluer les décisions collégiales

Années de réalisation

- Mise en place début 2006.
- Révision à mi-parcours automne 2007.

Critères d'évaluation

- Diversité des partenaires mobilisés entre les acteurs locaux et les « externes ».
- Nombre et qualité des travaux de suivi et d'évaluation.
- Qualité des orientations prises.

Interlocuteur /Responsable du suivi

- Adjoint à l'environnement
- Chargé de mission développement durable

AXE III	Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité	ACTION N° 22
Objectif ②	Soutenir les politiques éducatives et culturelles	
Poursuivre la coopération avec le Parc Naturel Régional de Lorraine		

PRESENTATION DE L'ACTION

Ville porte du Parc Naturel Régional de Lorraine, la commune de Jarny a initié de nombreuses actions en faveur de l'environnement. Avec l'appui et le soutien du Parc, la ville mène depuis 2002, des actions ponctuelles autour de l'éducation à l'environnement ou l'animation auprès des scolaires et du grand public. Ainsi, plusieurs opérations ont vu le jour à l'instar du projet « jardins à suivre » en 2004 ou de la réflexion menée sur le château de Moncel comme structure d'accueil et de sensibilisation à l'environnement. Aujourd'hui, forts de cette expérience, la ville et le Parc entendent bâtir un partenariat plus fort et de long terme autour du statut de « Ville-Porte », basé sur la préoccupation commune qu'est le développement durable.

A l'occasion de l'élaboration de la charte d'écologie urbaine que le Parc a soutenu en amont (aide à la définition du cahier des charges de l'étude, co-financement du cabinet de conseil, participation au comité de pilotage et aux groupes de travail), les deux partenaires ont souhaité ainsi approfondir leur coopération autour d'actions concrètes et opérationnelles, notamment :

- L'accompagnement de la démarche de charte d'écologie urbaine. L'exemplarité de Jarny bénéficierait aux autres Villes-Portes du Parc par l'apport méthodologique et l'échange de bonnes pratiques. Fort de son expérience et son savoir-faire, le Parc s'engage à appuyer la ville dans les actions préconisées par la charte et qu'il a identifiées.
- L'appui du projet de Maison de l'environnement, lieu d'échanges et de connaissances (cf fiche - action N° 23). Le Parc entend apporter son expertise plus particulièrement dans le domaine de l'éducation au territoire et aux patrimoines. Par la suite, le Parc favorisera l'intégration de cet outil pédagogique dans les différents circuits et réseaux partenaires. En outre, la création in situ d'un espace « Accueil Parc » tel qu'il est proposé dans la Charte du Parc peut constituer un relais d'information efficace au service de l'animation du territoire (orientation 3 / mesure 2).
- La valorisation du patrimoine tant naturel que culturel. Conscients de la pression urbaine et démographique actuelle et à venir, les deux

partenaires entendent appuyer la préservation de l'environnement et plus particulièrement le patrimoine paysager. A titre d'exemple, le projet d'itinéraire de randonnée reliant Metz à Madine est un moyen intéressant et ludique de valorisation des paysages environnants. De même, l'installation de panneaux de signalisation ou des supports de promotion appropriés dans le domaine culturel ou touristique peuvent contribuer à renforcer l'image du Parc ainsi que l'attractivité de la cité et du territoire.

Enfin, la charte invite les deux partenaires à formaliser leur coopération par la signature d'une convention particulière « Ville Porte », identifiant l'ensemble des actions préconisées de la charte et celles à venir.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- CCJ
- Conseil Régional, Education nationale, Diren

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Néant hors coût d'animation des partenaires.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Conférence de presse pour formaliser la convention de partenariat et valoriser le statut de Ville-Porte.

Objectifs principaux

- Formaliser et pérenniser les relations entre le Parc et la ville.
- Valoriser le statut de Ville-Porte.
- Renforcer les actions de la charte à portée pédagogique et citoyenne.
- Meilleure prise en compte du capital patrimonial.

Années de réalisation

En continu.

Critères d'évaluation

- Qualité de l'appui-conseil du Parc.
- Mise en place des actions pédagogiques et de sensibilisation.
- Installation des supports de promotion et de signalisation.
- Signature d'une convention entre les deux partenaires.

Interlocuteur /Responsable du suivi

Chargé de mission développement durable

AXE III	Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité	ACTION N° 23
Objectif ②	Soutenir les politiques éducatives et culturelles	
Mettre en œuvre le projet de Maison de l'Environnement		

PRESENTATION DE L'ACTION

Porté par une forte volonté politique, le projet de maison de l'environnement correspond à une attente des citoyen(e)s qui se sont approprié l'idée et le lieu emblématique du château de Moncel. Implanté dans un parc de 17 hectares que fréquente la population et bien qu'éloigné du centre ville, le site acquis par la ville en 1980, regroupe différents équipements :

- les jardins potagers de Moncel avec les chantiers d'insertion
- un parc paysager de 17 hectares, classé jardin de France, abritant un arboretum méritant d'être valorisé. Il est le refuge de la LPO
- le château, bâtisse bourgeoise du début du XXème siècle, dernière demeure des directeurs de la mine.

Au regard de la qualité du site, le château de Moncel est pressenti pour accueillir la future maison de l'environnement. Tenant compte des premières réflexions, de leur finalisation et des travaux de réhabilitation nécessaires, la charte préconise deux phasages complémentaires pour maintenir l'intérêt du projet :

1. la mise en place de premières petites actions facilement accessibles à la population et notamment aux jeunes pour dessiner le nouveau positionnement du site consacré à l'environnement : expositions (PLU, thèmes écologiques), démonstrations (énergies renouvelables,...), animations pédagogiques (jardin fleuri, mare à canards, tonnelle,...)

2. le lancement et la finalisation des études complémentaires : étude de faisabilité du projet architectural, étude action sur le projet éducatif.

Cela nécessitera en parallèle la sécurisation du site, notamment le bâti ainsi que de premiers travaux de réhabilitation dans le parc.

A terme et en fonction des premières pistes évoquées par la ville et les partenaires, la future Maison de l'environnement verrait son rôle s'articuler autour éventuellement :

- d'un centre de documentation consacré aux questions écologiques,
- de lieux dédiés aux expositions et manifestations culturelles,
- d'ateliers pédagogiques équipés pour accueillir les scolaires,
- d'un lieu de restauration et d'hébergement.

Quelque soit l'ambition portée par le projet, la charte recommande :

- en ce qui concerne les travaux de réhabilitation, d'utiliser la démarche HQE,
- et pour le fonctionnement, d'installer des équipements favorisant les énergies renouvelables.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- PNR de Lorraine, CCJ, CAL, LPO, AREL, CAUE, associations, comités de quartier
- Conseil Général, Conseil Régional
- CPIE Wœvre-côtes de Meuse

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

Coût des premières animations, coût des études complémentaires.

Objectifs principaux

- Requalification du site de Moncel.
- Réponse aux attentes des associations et des citoyen(e)s.
- Valorisation du positionnement et de l'image de la ville.
- Réponse aux besoins éducatifs du territoire.

Années de réalisation

- Dès 2005 : lancement des premières animations éducatives légères.
- 2007 : finalisation étude de faisabilité et poursuite des animations.
- 2008 /2009 : recherche des financements et des premiers esquisses architecturales.
- 2010 : démarrage des travaux de réhabilitation.

Critères d'évaluation

- Réalisation des premières actions.
- Qualité des études complémentaires.
- Nombre de partenaires mobilisés.

Interlocuteur / Responsable du suivi

Chargé de mission développement durable en tant que chef de projet

AXE III	Promouvoir le développement durable auprès des acteurs de la cité	ACTION N° 24
Objectif ③	Sensibiliser le monde économique au développement durable	
Associer les entreprises et les agriculteurs à la démarche		

PRESENTATION DE L'ACTION

Le développement durable ne repose pas sur une seule catégorie d'acteurs ou de citoyen(e)s. Il invite l'ensemble de la société et toutes les familles d'acteurs à s'investir dans la démarche. Indéniablement, les entreprises ont leur rôle à jouer sans compromettre leur efficacité économique. Par leur engagement « citoyen », elles peuvent contribuer à renforcer la dynamique sociétale au-delà de la recherche légitime d'une meilleure image dans le développement durable ou d'un positionnement marchand. De plus en plus, elles sont conscientes de la montée en charge de la réglementation en faveur de l'environnement et doivent intégrer des mesures législatives prises pour encourager les démarches de progrès et de développement durable. Elles sont également sensibles à l'exigence de plus en plus affirmée des consommateurs ou des usagers quant au respect de certaines valeurs préservant l'environnement ou garantissant l'équité sociale.

De par son statut de ville-centre, Jarny abrite de nombreuses entreprises à taille humaine et entend favoriser avec l'appui de la communauté de communes, de nouvelles installations, respectueuses du cadre et de la qualité de vie, pour dynamiser la ville et l'ensemble du Jarnisy. Qu'elle que soit leur activité, agricole, artisanale, industrielle ou de services (publics ou privés), les entreprises de Jarny participe au développement économique, à la vitalité et au rayonnement de la cité. En soutenant la démarche initiée par la ville et appuyée par de nombreux(ses) citoyen(e)s et partenaires, elles peuvent contribuer à démultiplier les efforts et favoriser les changements de pratiques auprès de la population.

Fort de ces premiers constats et consciente d'une première démarche auprès des acteurs économiques, la charte invite à prendre des mesures d'incitation et de sensibilisation, à travers:

- Une réflexion sur l'environnement des entreprises, notamment sur les zones d'activités et les autres lieux de production ou de services, en matière de gestion des déchets, de l'insertion paysagère, de la réduction du bruit ou des nuisances dues aux transports, à la circulation ou aux déplacements des salariés.
- Des actions visant le changement de pratiques dans les entreprises, au niveau d'un plus grand nombre de salariés, pour améliorer leurs conditions de travail et favoriser par exemple l'économie d'énergie, le tri sélectif ou une

consommation raisonnée de l'eau. Sont visées particulièrement les entreprises de services accueillant du public ou en relation avec le grand public. La mise en réseau ou la création d'un club d'entreprises « écocitoyennes » est vivement encouragée.

- La valorisation d'une agriculture raisonnée, favorisant autant que possible la démarche « bio » et valorisant sa production auprès du public et plus particulièrement des scolaires. Compte-tenu des enjeux économique, environnemental et paysager, un effort particulier incitera les agriculteurs à adopter la démarche de contrat d'agriculture durable (CAD) pour mener à bien des actions agro-environnementales.

PRINCIPAUX PARTENAIRES PRESENTIS

- CCJ, chambres consulaires
- PNR de Lorraine
- Associations de commerçants, entreprises et services publics

INDICATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES

- Coût animation chargé(e) de mission.
- Publication.

OPERATION(S) DE SENSIBILISATION SPECIFIQUE(S)

- Campagne de sensibilisation des entreprises en partenariat avec la CCJ (enquête, réunions, publication...).
- Organisation d'un débat ou d'une rencontre sur le thème de l'agriculture raisonnée, éventuellement lors de la fête de la nature.

Objectifs principaux

- Promouvoir la notion d'entreprise « écocitoyenne ».
- Démultiplier les efforts auprès de la population.
- Encourager une agriculture raisonnée.

Années de réalisation

- Dès 2006 : campagne de sensibilisation des entreprises.
- 2007 : rencontre-débat sur le thème de l'agriculture raisonnée.

Critères d'évaluation

- Nombre et qualité des entreprises engagées et signataires de la démarche.
- Impact des actions de sensibilisation sur le changement de pratiques dans les entreprises.

Interlocuteur /Responsable du suivi
Chargé de mission de développement durable

V. Les modalités d'engagement et de suivi

1) Engagement de la ville et de ses partenaires

L'engagement des partenaires

- ⇒ Les signataires de la présente charte s'engagent aux côtés de la Ville de Jarny - chacun en ce qui le concerne - pour les actions qu'ils comptent mettre en œuvre.
- ⇒ Ils s'emploieront également à soutenir la démarche globale ainsi que les principes soutenus par la charte pour conforter le développement durable au plus près de la population.

Les signataires

- ⇒ Pour la mise en œuvre pratique de la charte, deux catégories de signataires sont prévues sans distinction de droits :
 - les premiers appelés « les signataires fondateurs », ou « les signataires partenaires » s'engageant formellement auprès de la ville dans un délai de six à huit mois, après les premières signatures de la charte.
 - l'autre série est appelée « signataires annuels » représentés par celles et ceux qui ne se sont pas exprimés ou qui n'ont pas pu s'exprimer lors du lancement de la charte, à savoir les organismes, acteurs collectifs ou citoyen(e)s. Ces signataires ont la possibilité chaque année et sur la durée de la charte, de faire part de leur engagement dans la démarche. A cet effet, leur signature est recueillie dans un livre en mairie.

2) Durée, révision et évaluation de la charte

La durée de la charte

- ⇒ Pour des raisons d'efficacité et de programmation réaliste des actions, la durée de la charte est fixée à cinq années, courant de fin 2005 au 31 décembre 2010.
- ⇒ Cette durée ne pourra être poursuivie qu'avec l'accord de la ville et de ses partenaires et sur la base d'un bilan global et d'une évaluation des actions prévues. A cet effet, une nouvelle charte dont les modalités devront être définies sera proposée.

Une révision à mi parcours

- ⇒ La révision de la présente charte est proposée à l'automne 2007 à l'occasion d'une rencontre organisée sous l'égide du Comité de la Charte, avec l'ensemble des signataires fondateurs et des partenaires.
- ⇒ A cet effet, le Comité de la Charte proposera des modalités de révision sur la base d'un premier bilan et d'une évaluation des actions entreprises.

Une évaluation « chemin faisant »

- ⇒ L'évaluation de la charte se fera tout au long de son déroulement selon le principe du « chemin faisant ». En s'inspirant des indicateurs proposés pour chaque fiche action, des critères simples et accessibles seront appliqués par le Comité de la Charte, garant de cette évaluation. Un système de notation facile d'utilisation devra être mis en place dès le lancement de la charte.
- ⇒ A la fin de la durée prévue, une évaluation finale sera organisée sur les mêmes principes en invitant l'ensemble des partenaires et la population à y prendre part selon des modalités proposées par le Comité de la Charte.

3) Signataires de la charte

Les signataires fondateurs (pressentis)

- Monsieur le Maire de la ville de Jarny
- Monsieur le Président du Parc Naturel Régional de Lorraine
- Monsieur le Préfet de Département (au nom des divers services de l'Etat : Education National, DIREN, DRIRE,...)
- Monsieur le Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle
- Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine
- Monsieur le Président de l'Agence Régionale de l'Environnement de la Lorraine (ARELE)
- Monsieur le Vice-Président à l'environnement de la Communauté de Communes du Jarnisy
- Mesdames et messieurs les représentants des cinq comités de quartier
- Mesdames et messieurs les représentants des associations environnementales

Les signataires partenaires (pressentis)

- Monsieur le Président de l'ADEME
- Monsieur le Président du Conservatoire des sites Lorrains
- Monsieur le Président de l'Agence de l'Eau
- Monsieur le Président du CAUE
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- A titre personnel et/ou socioprofessionnel :
 - Commerçants
 - Entreprises locales publiques et privées
 - Agriculteurs de Jarny

Annexes

- Chronologie de la charte
- Bilan des actions environnementales menées
- Délibérations / engagements de la ville et des partenaires

1) Chronologie de la charte

Rappel des faits marquants relatifs à la démarche de charte

Dates	SYNTHESE	OBSERVATIONS
-------	----------	--------------

2002

Janvier	Naissance des comités de quartier	
Été	Mise en place du tri sélectif + déchetterie à Conflans	

2003

Janvier	<i>Dossier 3 pages dans Jarny Info</i>	
Juin	<i>1 page sur politique environnement in Jarny Info</i>	CHARTE annoncée
Juin à août	Réflexion municipale interne sur le projet de développement durable	Premier plan d'action
Juillet	Note PADD avec 5 axes stratégiques : - renouvellement urbain - requalification des friches industrielles - Equipements publics - Mise en valeur et protection de l'environnement - Dynamisation des quartiers	Annnonce des actions dont l'axe environnement : - Charte - Site de Moncel avec Maison de l'environnement - Berges Orne, Yron et Rougewald - Actions avec le PNR
2 Octobre, 10 participants	Première réunion de la commission environnement « spécial charte »	Note relative à la charte autour de 4 axes de développement et pistes d'actions. Principe : 1 réunion, 1 axe, 1 intervenant qualifié
3 décembre, 18 participants	Commission environnement élargie aux comités de quartier, et associations	Interventions de MM. Godard (ville Metz) et Coignard (DST Jarny). « Passer du fleurissement à l'embellissement », « Associer la population ».

2004

7 janvier, 12 participants	Axe cadre de vie Valorisation, Maison Environnement	Mise en lumière, mobilier urbain, valorisation patrimoine
Janvier	<i>Articles dans Jarny Info : comités de quartier, Charte, Droitaumont ENS</i>	
28 janvier, 14 participants	Axe sensibilisation publics (scolaires, gd pblic et entreprises)	Intervention de Mme O. Bereins, PNRL, partenaire ville porte
26 février, 15 participants	Axe gestion économe et durable Energie solaire, électrique, consommation d'eau, voiture, déchets	Intervention de Mlle Aubin, SIRTOM Citation : « La ville doit être le moteur du changement d'habitude des citoyen(e)s »
1 ^{er} avril, 14 participants	Axe préservation patrimoine naturel Haies, berges, sentiers,...	Intervention DIREN : rappel à la méthode Evocation eaux exhaure, rivières, Plan Bleu... «urbanisation non bétonnée»
29 avril, 11 participants	Réunion de synthèse	3 axes choisis (4 ^{ème} axe : « sensibilisation » sera transversal) Tableau méthodologique : axe, actions, nature actions, partenaires, sensibilisation
15 mai	2^{ème} Forum des comités de quartiers : validation des 3 axes Sensibilisation des entreprises à faire (cf actions du SIAJ)	« Non au bétonnage » : qualité de vie et d'accueil, espaces verts, rivières chemins ruraux, zones naturelles, espaces de respiration...
Fin année	Blocage du PLU	En raison de problème de connaissance du sous-sol

A noter pour le second semestre 2004 :

- la commission environnement s'est également mobilisée sur le fleurissement et les chemins piétonniers,
- la réflexion s'est poursuivie avec l'appui du PNR de Lorraine pour affiner le cadrage méthodologique et le lancement d'un appel d'offres auprès de consultants spécialisés.

2005

Recrutement du Cabinet MATI avec mise en place d'un comité de pilotage ouvert aux partenaires et aux représentants des associations et comités de quartier.

Durant le premier semestre 2005, l'accompagnement du Cabinet a permis de réaliser :

- une réunion de lancement et de cadrage méthodologique avec le PNR de Lorraine (18 janvier),
- une vingtaine d'entretiens et d'investigations auprès des personnes ressources (janvier à avril),
- trois réunions du comité de pilotage (15 février, 24 mars, 31 mai),
- deux réunions de la commission « environnement » le 14 février et le 18 mai,
- une intervention lors du 3ème forum annuel des comités de quartier,
- une formation des élus le 25 juin 2005.

2) Bilan des actions environnementales menées

La Ville de Jarny dispose d'un potentiel environnemental indéniable, qu'il s'agit de valoriser tout en le préservant. Elle est notamment entourée de trois rivières (l'Yron, l'Orne, et le Rougewald). C'est pourquoi la Ville de Jarny mène depuis 2001 des actions et des projets autour de la problématique de l'environnement, d'autant plus que Jarny est Ville-Porte du Parc Naturel Régional de Lorraine.

I. Espaces verts et fleurissement

Le service espaces verts de Jarny s'articule autour de l'entretien des espaces verts, de l'horticulture, des aménagements paysagers qui nécessitent un personnel de 9 personnes.

➡ Jarny figure parmi les 10 premières communes du **concours départemental de fleurissement** de Meurthe et Moselle. **Coût fleurissement : 20 000 € / an**

➡ **Une nouvelle serre** avec un système de chauffage et d'arrosage automatique a été achetée par la Ville pour un **coût estimé à 60 000 €** et installée à Moncel. De plus, pour limiter l'arrosage, donc la consommation d'eau, le service technique emploie la méthode dite de « paillage ».

➡ **Les espaces verts** sont en nombre important à Jarny, et nécessitent tous les ans un entretien régulier. De plus, des haies ont été créées au Clos Lafayette et à la Cartoucherie. **Coût pour restaurer les espaces verts : 3 000 € / an**

➡ Les aménagements paysagers permettent un embellissement de la ville :

- L'aménagement du giratoire de Labry et de son espace vert a été conçu par le service technique et mis en œuvre par un paysagiste. **Coût : 15 000 €**
- De nombreux projets sont en cours, comme la mise en place d'un massif arbustif : place Général Leclerc,

l'aménagement de vivaces rues Jean Moulin et Pierre Brossolette.

II. Actions envers la population Jarnysienne

L'équipe municipale a multiplié les commissions Environnement : 14 commissions depuis 2001. Elle a eu des initiatives envers toute la population : les scolaires, les jeunes et les adultes.

➡ **Les chantiers jeunes**

Depuis 2001, la Ville de Jarny offre aux 13-23 ans, la possibilité d'effectuer des travaux d'intérêt collectif (job d'été), en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, le club de randonnée pédestre, la Gaule Jarnysienne, l'ACCA et les services municipaux. Chaque chantier est encadré par un animateur du Service Jeunesse, des bénévoles (associations) et d'un technicien de la Ville de Jarny.

Coût : 57 240 € (depuis 2001)

➡ **Le printemps de l'environnement**

Mis en place par la municipalité depuis 2002, le printemps de l'environnement se déroule pendant une semaine. Cet événement a pour priorité l'éducation et la sensibilisation des scolaires à l'environnement pour devenir écocitoyen(e). **Coût : 2 224 €** (depuis 2002)

➡ **Partenariat avec les scolaires**

A Moulinelle, le ruisseau des Rouaux a été nettoyé, un sentier de randonnée a été aménagée et une mare pédagogique créée. Celle-ci sera rendue vivante par les élèves de l'école primaire Marcel Pagnol.

Coût : 14 500 €

L'aménagement de l'étang situé aux abords du Rougewald et de la rue Pasteur est en cours. Ce projet prévoit de recréer un écosystème aquatique et un sentier pédagogique pour découvrir la faune et la flore.

Coût : 15 000 €

➡ **Les jardins d'insertion de Moncel**

Le chantier d'insertion « les jardins de Moncel » mis en place depuis 2001 est géré par l'association Alisés Pays-Haut. Le jardin qui a une superficie d'un hectare produit une

grande diversité de légumes. Il s'adresse à des personnes en difficulté professionnelle.

Coût CCAS : 21 000 € / an

➤ **Les initiatives de la population**

Des bénévoles du comité de quartier de Droitaumont ont eu l'idée d'aménager l'ancien carreau de mine en espace de promenade, de jeux et de manifestations diverses.

Le matériel et les outils nécessaires à nettoyer le terrain ont donc été achetés avec l'aide financière du « Fonds d'Initiative Citoyenne » (FIC) mis en place par la Mairie en partenariat avec le Conseil Général de Meurthe et Moselle.

Coût pour la Ville : 500 €

➤ **Les sentiers piétonniers**

La mairie souhaite aménager des sentiers de randonnée qui longeraient les trois cours d'eau (Yron, Orne, Rougewald) et ainsi faire une boucle autour de la ville pour valoriser la ceinture verte existante. Cette boucle passerait par tous les secteurs « nature » de Jarny.

III. Les grands projets

➤ **Le marais de Droitaumont :**

Le marais de Droitaumont a été répertorié à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS). La commune de Jarny, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont chargé, en 2003, le bureau d'études ESOPE de réaliser l'étude du marais. Celle-ci a pour objectif de mettre à jour les connaissances écologiques du marais afin d'élaborer les modalités d'ouverture au public et la gestion conservatoire de ce site naturel. Les aménagements à venir sont la réalisation d'un sentier pédagogique et l'implantation de panneaux pédagogiques. **Coût de l'étude : 14 313 €** (à la charge de la Ville)

➤ **La charte d'écologie urbaine**

Depuis octobre 2003, la Ville travaille à l'élaboration d'une charte de l'écologie urbaine qui se veut incitative et vecteur de développement durable, en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Lorraine. A travers cette démarche participative qui réunit les comités de quartier, les associations environnementales, les entreprises et les agriculteurs, il s'agit de créer un outil pour développer l'éco-citoyenneté. Cette démarche est suivie par le cabinet conseil MATI.

Coût de l'étude : 12 883 € (à la charge de la Ville)

➤ **La maison de l'environnement au domaine de Moncel**

La municipalité poursuit l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil et la qualité de vie sur son territoire. C'est dans cet état d'esprit qu'est née l'idée de créer une maison de l'Environnement au domaine de Moncel. L'étude de réhabilitation et de requalification du château de Moncel a été effectuée par le C.A.L, tandis que le PNR de Lorraine a travaillé sur la mise en place d'animations à destination des scolaires et du grand public. **Coût de l'étude du C.A.L. : 13 255 €** (à la charge de la Ville)

➤ **La réhabilitation des berges de l'Yron**

La municipalité avec les communes voisines ont décidé de restaurer la rivière (Yron) de Ville-aux-Prés à la Poncette de la Cartoucherie. Les aménagements prévus sont les suivants : le retrait des embâcles, l'élagage des saules, et un entretien des berges, ainsi qu'une revégétalisation de certaines berges endommagées. Ces travaux vont commencer à l'été 2005. **Coût des travaux : 7 200 €** (à la charge de la Ville)

IV. Les décisions prises pour l'environnement

La municipalité a des objectifs très concrets en matière d'environnement et surtout depuis le lancement du projet de charte de l'écologie urbaine. Elle se doit de prendre des décisions et des arrêtés pour protéger l'environnement.

➤ **Motion relative aux organismes génétiquement modifiés (23/09/04)**

la municipalité se déclare opposée à toute mise en place sur le territoire de Jarny de culture en plein champs d'organismes génétiquement modifiés qu'elle soit destinée à la production ou à l'expérimentation, ainsi qu'à la consommation de tous produits génétiquement modifiés dans toute restauration scolaire.

➤ **Mise en place de parking pour les poids lourds**

Pour limiter les nuisances sonores et visuelles dans les quartiers, ainsi qu'une détérioration des chaussées, la commune a mis en place 4 parkings pour les poids lourds en 2004. A terme, la création d'un parking commun à l'entrée de la ville sur la zone industrielle Jarny-Giraumont se fera en partenariat avec le syndicat des transporteurs.

☞ **Arrêté municipal (26/01/04)**

La municipalité a voté un arrêté municipal concernant les bacs d'ordures ménagères qui ne doivent pas être laissés sur la voie publique en dehors des heures de ramassage.

V. Jarny et l'intercommunalité

Jarny inscrit son développement dans le cadre de la Communauté de Communes du Jarnisy, créée en janvier 2002 qui a pour objectif en matière d'environnement de valoriser le potentiel agricole et de travailler à un environnement de qualité dans le Jarnisy. La Ville est membre du SIRTOM et à ce titre bénéficie de la collecte sélective des ordures ménagères et de la collecte des déchets verts.

Tonnage tri sélectif (2004) : 40,8 kg /an/habitants (pour la Ville de Jarny).

Tonnage déchets verts (2004) : 53,7 kg /an/habitants (pour la Ville de Jarny).

Conclusion :

Ainsi, depuis 2001 la Ville de Jarny s'inscrit dans une démarche de développement durable et a d'ores et déjà investi **300 000 euros** dans l'environnement.

Au budget 2005, **60 000 euros** sont prévus pour l'environnement.

Source : synthèse réalisée en mai/juin 2005 par Guillaume Moreau, stagiaire.

SIGNATAIRES FONDATEURS



Monsieur Jacky ZANARDO
Maire de Jarny



Monsieur Philippe RONSSIN
Sous-préfet de Briey



Monsieur Daniel BEGUIN
Vice-président du Conseil Régional de Lorraine
Président de l'Agence Régionale de l'Environnement en Lorraine



Monsieur Olivier JACQUIN
Conseiller Général délégué à l'environnement



Monsieur Pascal JACQUEMIN
Président du Parc Naturel Régional de Lorraine



Monsieur Jacky ZANARDO
Président de la Communauté de Communes du Jarnisy

Représentants des cinq comités de quartiers de Jarny

- Centre Ville
- Droitaumont
- Gare
- Lotissements
- Moulinelle

Associations environnementales du Jarnisy

- Association Communale de Chasse Agréée
- La Gaule Jarnysienne
- Ligue de Protection des Oiseaux
- Union Sportive du Jarnisy de randonnée pédestre

SIGNATAIRES PARTENAIRES

❖ Les signataires locaux

Services publics

Entreprises

Commerces

Agriculteurs de Jarny

❖ Les signataires institutionnels



Syndicat Intercommunal pour le Ramassage
et le Traitement des Ordures Ménagères
du secteur de Briey, Vallée de l'Orne et Jarnisy

Monsieur Olivier TRITZ
Président du S.I.R.T.O.M



Monsieur Olivier JACQUIN
Président du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de
l'Environnement de Meurthe-et-Moselle



Monsieur Laurent CARRIERE
Directeur EDF Gaz de France Distribution
Lorraine Trois Frontières



Imprimé par Service Communication Ville de Jarny, février 2006
Cette charte a été réalisée sur du papier recyclé (Cyclus Office)